



Stratégie de conservation des oiseaux pour la région de conservation des oiseaux 14 et les unités biogéographiques marines 11 et 12 de la Nouvelle-Écosse : forêt septentrionale de l'Atlantique, le Plateau néo-écossais et la baie de Fundy, et le golfe du Saint-Laurent

- *Version abrégée* -

Octobre 2013



Préface

Environnement Canada a dirigé l'élaboration de stratégies pour la conservation de tous les oiseaux dans chacune des régions de conservation des oiseaux (RCO) situées sur le territoire canadien, en ébauchant de nouvelles stratégies qui, avec les stratégies déjà existantes, ont été intégrées à un cadre global de conservation de toutes les espèces aviaires. Ces stratégies intégrées de conservation de tous les oiseaux serviront d'assise à la mise en œuvre des programmes de conservation de l'avifaune au Canada, en plus d'orienter le soutien apporté par le Canada aux mesures de conservation déployées dans les autres pays importants pour les oiseaux migrateurs du Canada. La contribution des partenaires de conservation d'Environnement Canada aux stratégies est tout aussi essentielle que leur collaboration à la mise en œuvre des recommandations contenues dans les stratégies.

Pour assurer l'emploi d'une méthode uniforme dans toutes les RCO, Environnement Canada a établi des normes nationales pour la conception des stratégies. Les stratégies de conservation des oiseaux serviront de toile de fond à l'établissement, pour chaque RCO, de plans de mise en œuvre qui s'appuieront sur les programmes actuellement exécutés sous l'égide des plans conjoints ou d'autres mécanismes de partenariat. Les propriétaires fonciers, y compris les Autochtones, seront consultés avant la mise en œuvre des stratégies.

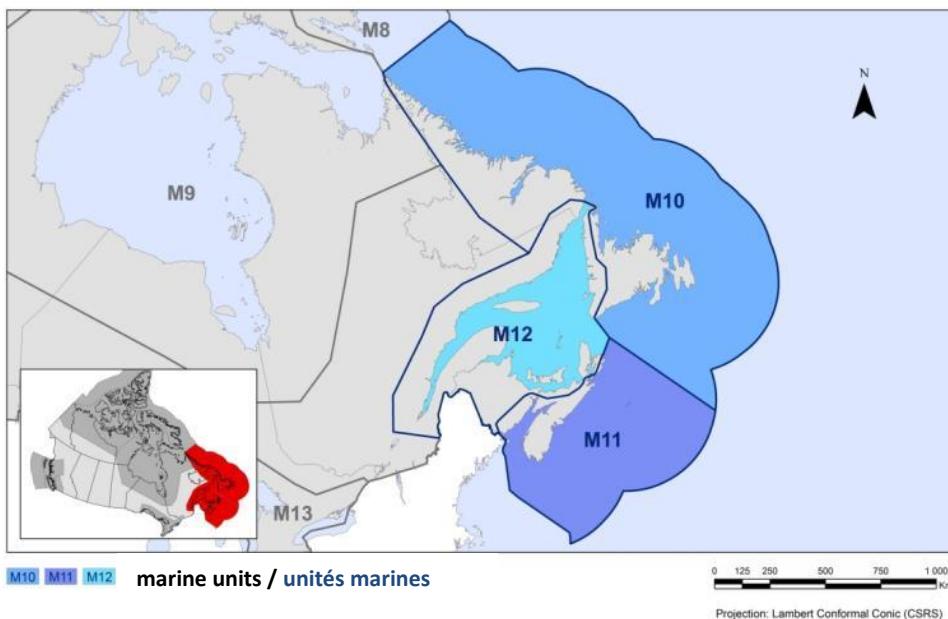
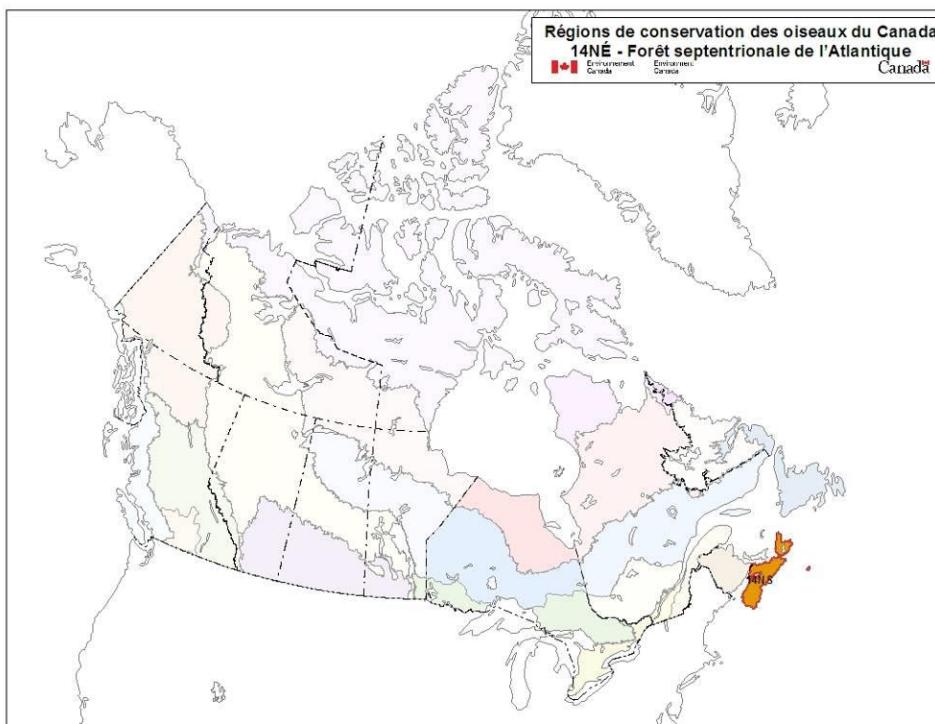
Les objectifs de conservation et les mesures recommandées dans les stratégies de conservation constitueront le fondement biologique qui soutiendra la formulation des lignes directrices et des pratiques de gestion bénéfiques favorisant l'observation des règlements d'application de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*.

Remerciements

Le présent document, qui s'appuie sur des modèles élaborés par Alaine Camfield, Judith Kennedy et Elsie Krebs, avec l'aide des planificateurs des RCO dans chacune des régions du Service canadien de la faune au Canada. Un travail de cette envergure ne pourrait être accompli sans l'apport d'autres collègues qui ont fourni ou validé l'information technique, commenté les versions antérieures de la stratégie et soutenu le processus de planification. Nous tenons à remercier les personnes suivantes : Doug Bliss, Andrew Boyne, Paul Chamberland, Kevin Davidson, Michael Elliot, Carina Gjerdum, Alan Hanson, Christie MacDonald, Bryan Martin, Keith McAloney, Bruce Pollard, Martin Raillard, Isabelle Robichaud, Dane Stuckel, Kyle Wellband, Becky Whittam ainsi que les autres réviseurs.

**Pour obtenir une copie de la version complète de la présente stratégie, veuillez nous contacter à
migratorybirds_oiseauxmigrateurs@ec.gc.ca.**

Stratégie de conservation des oiseaux pour la région de conservation des oiseaux 14 et les unités biogéographiques marines 11 et 12 de la Nouvelle-Écosse : forêt septentrionale de l'Atlantique, le Plateau néo-écossais et la baie de Fundy, et le golfe du Saint-Laurent



Sommaire

Le paysage de la Nouvelle-Écosse est une combinaison de terrains montagneux, de plaines de basses-terres et d'une topographie côtière typique de la Forêt septentrionale de l'Atlantique. La forêt septentrionale tempérée domine une vaste partie de la Nouvelle-Écosse, tandis que les types de forêt les plus communs comprennent, en premier lieu, les forêts d'épinettes et de sapins puis, en second lieu, les forêts mixtes de conifères et de feuillus. En Nouvelle-Écosse, aucune des industries d'extraction des ressources n'est particulièrement dominante en ce qui a trait à son incidence sur les oiseaux : la foresterie et l'agriculture présentent une importance équivalente, suivi par la pêche commerciale, la production d'électricité et le transport maritime.

On compte 62 espèces d'oiseaux prioritaires sur terre et 32 espèces d'oiseaux prioritaires dans des habitats marins. Les milieux humides abritent le plus grand nombre d'espèces d'oiseaux prioritaires (45 %), tandis que les forêts en abritent 35 % et les zones cultivées et aménagées 34 %. Diverses menaces actuelles et potentielles affectent l'avifaune de la région. Bon nombre de ces menaces sont liées à l'utilisation des terres et notamment aux activités forestières et agricoles. Elles comprennent : la perte ou la fragmentation de tous les types de forêts en raison des activités d'exploitation forestière; la perte ou la fragmentation des habitats liées à la conversion en terres agricoles; la baisse de la qualité du régime alimentaire, de la santé des oiseaux ou de la disponibilité des proies liée à la contamination des sources de nourriture par les biocides utilisés dans les industries de la foresterie et de l'agriculture. On constate également diverses menaces liées à l'expansion des aménagements urbains ou récréatifs le long du littoral, et notamment la perte d'habitats; la perturbation anthropique le long du littoral et la protection du littoral des infrastructures côtières (comme les routes et les maisons).

L'objectif de conservation le plus souvent relevé pour les espèces d'oiseaux prioritaires de la région consiste à assurer la disponibilité des habitats adéquats. Pour respecter cet objectif de conservation, 40 % des mesures recommandées sont liées à la gestion des terres (ou des sites), à la protection des terres (ou des sites), à la restauration de l'habitat ou à la protection de l'habitat. Au Canada atlantique, la Nouvelle-Écosse est la province qui présente la plus grande proportion de terres (8 %) désignées comme aires protégées. En outre, en 2007, le gouvernement provincial s'est engagé à protéger 12 % de son territoire d'ici 2015.

La Nouvelle-Écosse possède 5 934 km de côtes le long de trois principales étendues d'eau de mer : le golfe du Saint-Laurent, l'océan Atlantique et la baie de Fundy. On constate 45 espèces d'oiseaux prioritaires qui utilisent les habitats côtiers des trois unités de planification : 17 utilisent un habitat situé au-dessus de la marée haute, 32 utilisent la zone intertidale du Plateau néo-écossais et de la baie de Fundy, et 28 utilisent la zone intertidale du golfe du Saint-Laurent.

Les menaces communément observées pour les espèces d'oiseaux prioritaires dans ces trois habitats côtiers comprennent : les perturbations liées à la circulation de véhicules tout terrain, les chiens en liberté ainsi que les autres utilisations anthropiques des plages, et la perte de

certaines caractéristiques propres à l'habitat en raison d'une modification des régimes de sédimentation découlant de la mise en place d'enrochements. Les espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats côtiers sont également menacées par les déversements et les rejets d'hydrocarbures liés aux activités de navigation. Les mesures de conservation recommandées en vue de répondre à ces menaces comprennent : la gestion des activités récréatives et commerciales côtières en vue de réduire au minimum les perturbations des espèces prioritaires; la sensibilisation du public à propos des espèces d'oiseaux prioritaires, de leurs besoins en matière d'habitat et de l'incidence des perturbations dans les zones côtières; l'élaboration de pratiques de gestion bénéfiques et de lignes directrices en matière d'évitements pour gérer les activités de navigation tout en réduisant les rejets accidentels d'hydrocarbures.

L'écozone du golfe du Maine et du Plateau néo-écossais se caractérise principalement par des eaux d'une profondeur ≥ 30 m. Cette écozone marine englobe également la baie de Fundy, l'une des plus grandes mers littorales semi-fermées d'Amérique du Nord qui est reconnue comme l'un des écosystèmes marins les plus riches de la planète et qui présente une grande diversité d'habitats marins et estuariens.

Le golfe du Saint-Laurent fait partie de l'un des estuaires les plus grands et les plus productifs du Canada. Il est fortement influencé par les humains, car il s'écoule en aval de certains des centres urbains et industriels et des sources d'émissions de contaminants industriels et agricoles les plus importants. Cette zone est considérablement plus chaude et moins profonde que le reste du golfe du Saint-Laurent, bien qu'en hiver, elle soit principalement recouverte de glace.

On compte 31 espèces d'oiseaux prioritaires dans le Plateau néo-écossais et la baie de Fundy, tandis que les eaux du golfe du Saint-Laurent abritent 20 espèces d'oiseaux prioritaires.

Diverses menaces communes affectent l'avifaune de ces deux régions marines. Les menaces actuelles comprennent la pollution liée au trafic maritime, aux activités d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières, aux activités d'exploitation minière et aux activités de pêche et d'aquaculture. Une combinaison de pratiques de gestion bénéfiques, de sensibilisation du public, de modifications législatives et de programmes de nettoyage pourrait atténuer plusieurs de ces menaces.

Cette stratégie de conservation s'appuie sur les stratégies de conservation des oiseaux existantes et étaye celles créées pour les autres RCO dans tout le Canada. De manière collective, les stratégies de conservation utilisées dans les régions serviront de cadre pour mettre en œuvre la conservation des oiseaux à l'échelle nationale, ainsi qu'à déterminer les problèmes de conservation internationaux associés aux oiseaux prioritaires au Canada. Les stratégies ne se veulent pas très normatives, mais visent plutôt à guider les futurs efforts de mise en œuvre par les divers partenaires et intervenants. Plus précisément, les renseignements présentés dans le présent document se fondent sur une analyse documentaire importante et systématique qui, à son tour, a été examinée par des experts régionaux clés sur la conservation des oiseaux. La planification et la mise en œuvre des mesures de conservation des oiseaux

prioritaires en Nouvelle-Écosse appellent à ce qu'un dialogue et des travaux plus approfondis soient menés en vue d'établir l'ordre de priorité des mesures recommandées avec les partenaires clés.

Introduction : Stratégies de conservation des oiseaux

Contexte

Le présent document fait partie d'une série de stratégies régionales de conservation des oiseaux (RCO) qu'Environnement Canada a préparées pour toutes les régions du pays. Ces stratégies répondent au besoin qu'a Environnement Canada d'établir des priorités de conservation des oiseaux qui soient intégrées et clairement formulées, afin de soutenir la mise en œuvre du programme canadien sur les oiseaux migrateurs, tant au pays qu'à l'échelle internationale. Cette série de stratégies prend appui sur les plans de conservation déjà établis pour les quatre groupes d'oiseaux (sauvagine¹, oiseaux aquatiques², oiseaux de rivage³ et oiseaux terrestres⁴) dans la plupart des régions du Canada, et sur des plans nationaux et continentaux, et inclut les oiseaux qui relèvent des mandats provinciaux et territoriaux. De plus, ces nouvelles stratégies uniformisent les méthodes employées partout au Canada, en plus de combler des lacunes, puisque les plans régionaux précédents ne couvrent pas toutes les régions du Canada ni tous les groupes d'oiseaux.

Ces stratégies présentent un recueil des interventions requises selon le principe général préconisant l'atteinte des niveaux de population établis à partir de données scientifiques, principe promu par les quatre principales initiatives de conservation des oiseaux. Ces niveaux de population ne correspondent pas nécessairement aux populations minimales viables ou durables, mais sont représentatifs de l'état de l'habitat ou du paysage à une époque antérieure aux chutes démographiques importantes qu'ont connues récemment de nombreuses espèces, de sources connues ou inconnues. Les menaces dégagées dans ces stratégies ont été établies à partir de l'information scientifique actuellement disponible et d'avis d'experts. Les objectifs et les mesures de conservation correspondants vont contribuer à stabiliser les populations aux niveaux souhaités.

Les stratégies s'appliquant aux RCO ne sont pas des documents hautement directifs. En général, les praticiens devront consulter des sources d'information complémentaires à l'échelle locale afin d'obtenir suffisamment de détails pour pouvoir appliquer les recommandations des stratégies. Des outils comme des pratiques de gestion bénéfiques permettront aussi d'orienter la mise en œuvre des stratégies. Les partenaires qui souhaitent contribuer à mettre en œuvre ces stratégies, comme les participants aux plans conjoints pour l'habitat établis dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), connaissent bien le type de planification détaillée de la mise en œuvre nécessaire pour coordonner et accomplir le travail de terrain.

¹ PNAGS, Comité du plan (2004)

² Milko et coll. (2003)

³ Donaldson et coll. (2000)

⁴ Rich et coll. (2004)

Structure de la stratégie

Cette stratégie vise trois unités de planification différentes, la région de conservation des oiseaux 14 en Nouvelle-Écosse (RCO 14 N.-É.) ainsi que les unités biogéographiques marines (UBM) 11 et 12 autour de la Nouvelle-Écosse (UBM 11 N.-É. et UBM 12 N.-É.). Ces trois unités possèdent chacune une liste distincte d'espèces d'oiseaux prioritaires. Ces UBM présentent deux catégories d'habitat s'appuyant sur les catégories de couverture terrestre de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) : la catégorie des les plans d'eau, la neige et la glace, et la catégorie des zones côtières. Pour distinguer ces catégories d'habitat des catégories d'habitat équivalentes qui se trouvent dans la RCO 14 de la Nouvelle-Écosse, elles sont renommées comme suit : eaux marines et zones côtières (intertidales) du golfe du Saint-Laurent (UBM 12 N.-É.); eaux marines et zones côtières (intertidales) du Plateau néo-écossais et de la baie de Fundy (UBM 11 N.-É.). Dans la RCO 14, ces catégories d'habitats sont : plans d'eau intérieurs et zones côtières (au-dessus de la marée haute).

La Section 1 de la stratégie, ci-dessous, contient de l'information générale sur la RCO, les UBM, et la sous-région, avec un survol des six éléments⁵ qui résument l'état de la conservation des oiseaux à l'échelle de la sous-région. La Section 2, qui fait partie de la version complète de la stratégie, fournit des renseignements plus détaillés sur les menaces, les objectifs et les mesures à prendre pour des regroupements d'espèces prioritaires, constitués selon chacun des grands types d'habitats de la sous-région. La Section 3, aussi partie de la version complète de la stratégie, présente d'autres problématiques généralisées liées à la conservation qui ne s'appliquent pas à un habitat en particulier ou qui n'ont pas été prises en compte lors de l'évaluation des menaces pour une espèce donnée, et traite des besoins en matière de recherche et de surveillance, de même que des menaces affectant les oiseaux migrateurs lorsqu'ils sont à l'extérieur du Canada. L'approche et la méthodologie sont résumées dans les annexes de la version complète, mais sont exposées plus en détail dans un document distinct (Kennedy et coll., 2012). Une base de données nationale contient toute l'information sous-jacente résumée dans la présente stratégie (disponible auprès d'[Environnement Canada](#)).

⁵ Les six éléments sont : Élément 1 – Évaluation des espèces prioritaires; Élément 2 – Habitats importants pour les espèces prioritaires; Élément 3 – Objectifs en matière de population pour les espèces prioritaires; Élément 4 – Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires; Élément 5 – Objectifs en matière de conservation; Élément 6 – Mesures recommandées.

Caractéristiques de la RCO 14 : forêt septentrionale de l'Atlantique en Nouvelle-Écosse

La RCO 14 (forêt septentrionale de l'Atlantique) englobe une superficie de plus de 35,6 millions d'hectares et comprend au Canada les provinces des Maritimes, la région de la Gaspésie et les Cantons de l'Est du Québec, et aux États-Unis, la majeure partie des États du Maine, du New Hampshire et du Vermont ainsi que certaines parties des États de New York, du Massachusetts et du Connecticut (Dettmers, 2006). La majeure partie de cette RCO a un relief montagneux peu élevé ou un paysage vallonné ouvert parsemé de vallées et de plaines, avec près de 85 % de sa superficie est classée comme étant un certain type de forêt (y compris la forêt en régénération) (Dettmers, 2006). Sur le plan géologique, la RCO 14 (ou de l'écozone maritime de l'Atlantique) est un mélange de substrat rocheux sédimentaire et igné (Canadian Biodiversity Website, Redpath Museum, McGill University, 2012).

La partie de la RCO 14 se trouvant dans la province de la Nouvelle-Écosse s'étend sur plus de 52 841 km² et reflète la combinaison de terrains montagneux, de plaines de basses-terres et d'une topographie côtière que l'on trouve dans la Forêt septentrionale de l'Atlantique (figure 1). Bien que les cartes du présent document aient été établies à des échelles et à des résolutions qui diffèrent du pourcentage de couverture terrestre fourni, Dettmers (2006) a estimé qu'il y avait 15 types de couvertures terrestres différents dans l'ensemble de la RCO 14 et au sein de chaque province et État. Bien que ces estimations puissent ne pas être à jour, elles donnent une idée relative de l'importance (en termes de taille) d'un type d'habitat particulier au sein de la RCO 14 N.-É.

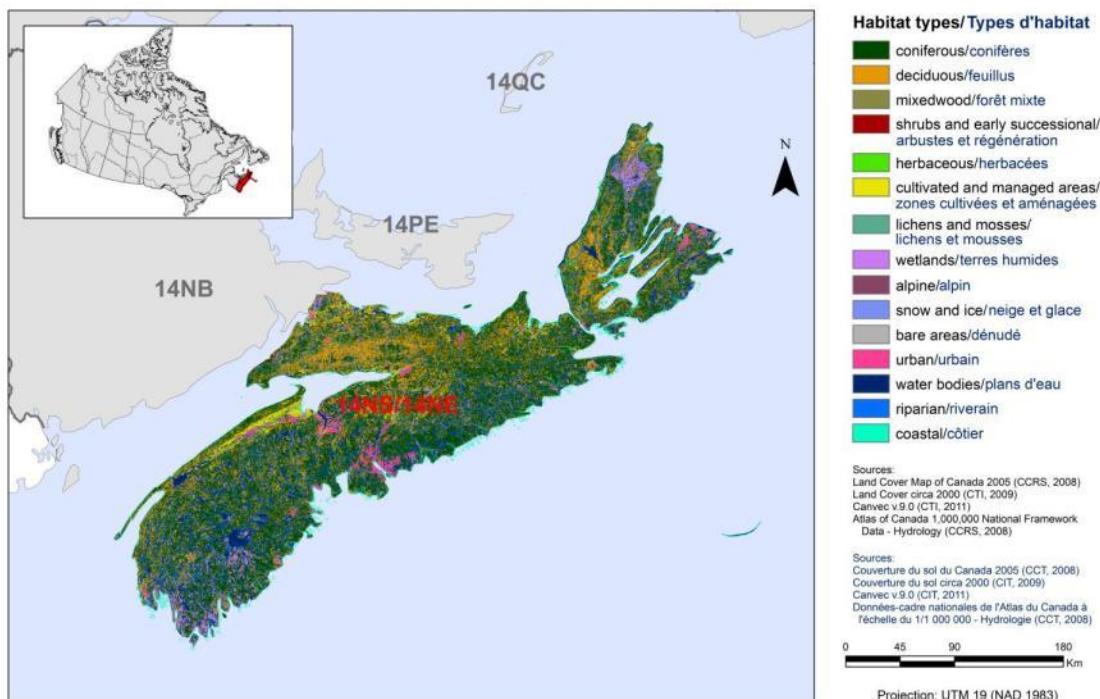


Figure 1. Couverture terrestre de la RCO 14 de la Nouvelle-Écosse.

La forêt septentrionale tempérée domine une vaste partie de la RCO 14 N.-É., tandis que les types de forêt les plus communs comprennent les forêts d'épinettes et de sapins (21 877 km²), les forêts septentrionales de feuillus (5 246 km²) et les forêts mixtes de conifères et de feuillus (10 122 km²). L'habitat d'arbustes et de régénération est aussi répandu, comprenant les forêts en régénération (5 080 km²) et les terres arbustives naturelles (846 km²). La Nouvelle-Écosse comprend également des quantités considérables de milieux humides, dont 5 934 km de littoral continental, y compris le Cap-Breton (p. ex. des marais salés émergents, des vasières, des plages de sable et des côtes rocheuses, des étendues d'eau libre associées à des estuaires et des baies), des marais d'eau douce émergents (2 494 km²), des milieux humides d'eau douce boisées (1 278 km²) et un grand nombre de lacs (plus de 3 000), de cours d'eau et de rivières (3 273 km²) (Dettmers, 2006; Ressources naturelles Canada, 2010).

Le climat de la Nouvelle-Écosse se caractérise par d'importants écarts saisonniers de température, avec des étés chauds (et souvent humides) et des hivers froids. En raison de l'effet modérateur de l'océan, il s'agit de la province la plus chaude du Canada (Environnement Canada, 2013).

Vasarhelyi et Kirk (2007) ont classé les principales industries primaires (foresterie; agriculture; pêches/chasse/piégeage; extraction minière, pétrolière et gazière; production et transport d'électricité) dans chacune des provinces en fonction d'une évaluation composite de leurs répercussions potentielles sur la prise accessoire d'oiseaux migrateurs. En Nouvelle-Écosse, la foresterie et l'agriculture ont été classées en première place, suivies de la production d'électricité, du transport maritime et de la pêche commerciale (voir le tableau 8 dans Vasarhelyi et Kirk, 2007). La part de ces industries dans le produit intérieur brut de la province suivait l'ordre suivant (de la plus importante à la moins importante) : production d'électricité; extraction et exploration minières, pétrolières et gazières; pêche; agriculture et foresterie (Vasarhelyi et Kirk, 2007).

L'industrie aquacole en Nouvelle-Écosse est relativement différente de celle des deux autres provinces maritimes, en partie en raison de l'exposition des côtes de la Nouvelle-Écosse aux eaux froides de l'océan Atlantique. Malgré ces eaux froides, on compte plus de 630 permis d'aquaculture (Vasarhelyi et Kirk, 2007), ce qui rend cette industrie relativement plus importante en Nouvelle-Écosse qu'à Terre-Neuve-et-Labrador (l'autre province exposée à ces eaux froides).

La Nouvelle-Écosse se trouve dans le territoire traditionnel des Micmac (Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2013). En effet, le territoire traditionnel micmac couvre une bonne partie de la RCO 14. Avant l'arrivée des Européens, les Micmacs étaient semi-nomades et chassaient les animaux sauvages qui s'offraient à eux : fruits de mer, petits et gros mammifères, poissons, oiseaux aquatiques et leurs œufs. Bien que les traditions des Micmacs aient changé et évolué au fil du temps, en majeure partie en raison de la colonisation française et britannique de ce qui est maintenant le Canada (McMillan, 1995), ils apprécient et reconnaissent la valeur

de la faune dans son ensemble et de toute forme de vie au sein et au-delà de leur territoire (Berneshawi, 1997).

Diverses menaces actuelles et potentielles affectent l'avifaune de la région. Bon nombre de ces menaces sont liées à l'utilisation des terres et notamment aux activités forestières et agricoles. Elles comprennent : la perte ou la fragmentation de tous les types de forêts en raison des activités d'exploitation forestière; la perte ou la fragmentation des habitats liées à la conversion en terres agricoles; la baisse de la qualité du régime alimentaire, de la santé des oiseaux ou de la disponibilité des proies liée à la contamination des sources de nourriture par les biocides utilisés dans les industries de la foresterie et de l'agriculture. On constate également diverses menaces liées à l'expansion des aménagements urbains ou récréatifs le long du littoral, et notamment : la perte d'habitats; la perturbation anthropique le long du littoral et la protection des infrastructures côtières sur le littoral (comme les routes et les maisons).

Au Canada atlantique, la Nouvelle-Écosse est la province dont la partie du territoire (8 %) désignée comme aire protégée est la plus importante (Conseil canadien des aires écologiques, 2011; figure 2). Environnement Canada y gère 6 réserves nationales de faune et 8 refuges d'oiseaux migrateurs ($51,32 \text{ km}^2$ sur terre et $19,47 \text{ km}^2$ dans l'eau) tandis que Parcs Canada y gère 3 zones ($1\ 349 \text{ km}^2$ sur terre et $2,7 \text{ km}^2$ dans l'eau). La plupart des aires protégées de la Nouvelle-Écosse sont gérées à l'échelle provinciale, avec une superficie de $3\ 197 \text{ km}^2$. En 2007, le gouvernement provincial a adopté une loi qui l'engage à protéger 12 % des terres de la Nouvelle-Écosse d'ici 2015 (Nova Scotia Government, 2012a). La capacité des gouvernements à créer des aires protégées est limitée par la quantité et l'emplacement des terres de la Couronne. En Nouvelle-Écosse, près de 70 % des terres sont privées. En plus des aires protégées, un certain nombre d'organisations non gouvernementales de l'environnement participent à la sécurisation et à la gestion des terres aux fins de conservation. Les principales organisations participant à ces activités en Nouvelle-Écosse sont les suivantes :

- Canards Illimités Canada, qui possède ou a fait appliquer des clauses restrictives sur 184 km^2 d'habitat de la sauvagine en Nouvelle-Écosse;
- Nova Scotia Nature Trust, qui détient 23 km^2 ;
- Conservation de la nature Canada, qui possède ou dispose d'une servitude sur 70 km^2 .

Par ailleurs, les désignations qui reconnaissent le caractère écologique unique de certains sites ont permis d'accroître la sensibilisation du public et d'encourager la conservation des habitats d'importance écologique tels que :

- 2 réserves de la biosphère : $18\ 167 \text{ km}^2$ (y compris la réserve de la Biosphère de Southwest Nova, la plus grande du Canada);
- le site du réseau Western Hemisphere Shorebird Reserve Network de la baie de Fundy : 620 km^2 ;
- 3 milieux humides considérées comme des sites Ramsar en vertu de la Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale : 268 km^2 ;
- 16 zones importantes pour la conservation des oiseaux : $3\ 691 \text{ km}^2$.

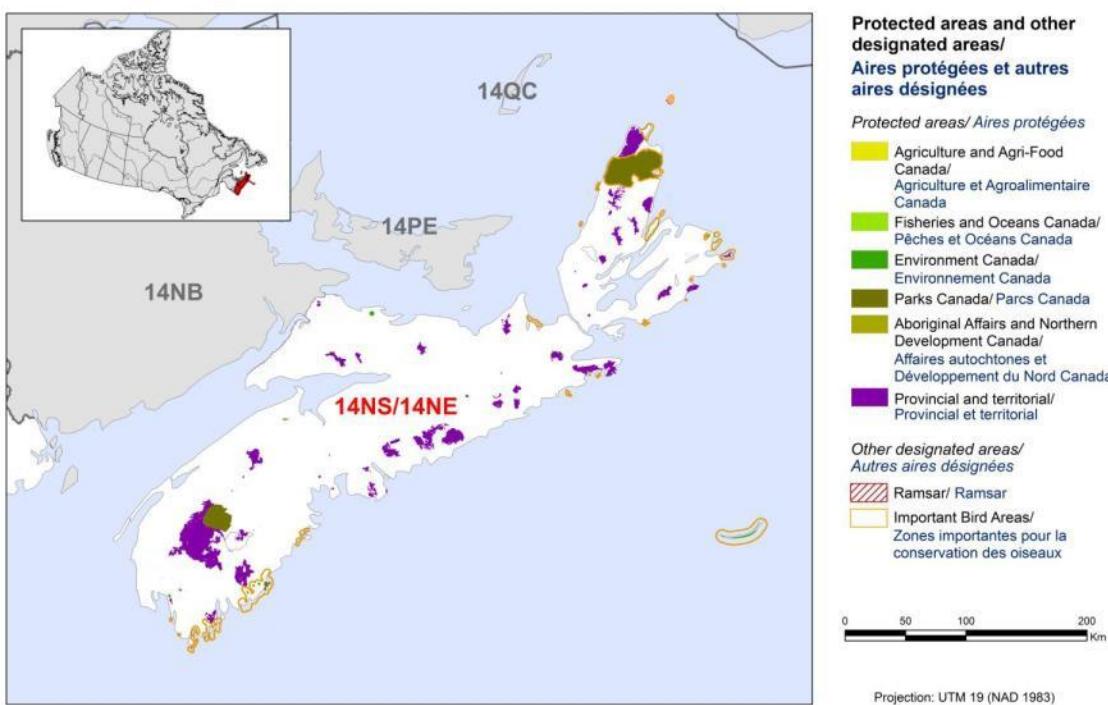


Figure 2. Carte des aires protégées et désignées dans la RCO 14 de la Nouvelle-Écosse.

Caractéristiques de l'UBM 11 : Plateau néo-écossais et baie de Fundy de la Nouvelle-Écosse

L'écozone du golfe du Maine et du Plateau néo-écossais (correspondant à l'UBM 11, à la figure 3) est bordée, au sud-ouest, par la ligne de démarcation de La Haye (définissant la frontière internationale avec les États-Unis) et, au nord-est, par l'extrémité sud du chenal Laurentien (Pêches et Océans Canada, 2010). Elle inclut certaines parties littorales de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, et s'étend au-delà de l'extrémité sud du plateau continental, à la limite de 200 milles marins de la zone économique exclusive du Canada (pour une superficie totale de 417 000 km²). L'UBM 11 comprend la marge/pente continentale et la plaine abyssale, à mesure que la distance des côtes s'accroît, et se caractérise en grande partie par des eaux d'une profondeur supérieure ou égale à 30 m (Pêches et Océans Canada, 2010). L'oscillation nord-atlantique est le processus atmosphérique dominant dans l'océan Atlantique Nord et il s'agit d'un facteur abiotique à grande échelle important dans cette écozone (Pêches et Océans Canada, 2010). Les configurations de circulation sur le Plateau néo-écossais sont principalement régies par sa topographie complexe et par l'influence de trois courants majeurs : i) le courant chaud et salé du Gulf Stream sur la pente continentale au sud; ii) l'influence en aval du courant froid du Labrador provenant du nord; iii) le courant frais du Plateau néo-écossais provenant du débit sortant du golfe du Saint-Laurent (Pêches et Océans Canada, 2010).

L'UBM 11 a subi un changement majeur de la structure de son écosystème (Pêches et Océans Canada, 2010). Par exemple, certaines espèces de poissons de fond ont présenté un déclin, que

ce soit en termes de taille ou d'état des individus, au cours des dernières décennies, la population de phoques gris s'est accrue de manière exponentielle tandis que l'augmentation de la stratification a entraîné une réduction du flux d'éléments nutritifs et d'énergie entre les eaux de fond et de surface. L'acidification des océans devrait avoir des répercussions sur la production primaire et les organismes supérieurs qui ont une coquille. La pêche devrait également continuer à entraîner des effets à grande échelle sur l'écosystème. Certaines espèces exotiques envahissantes (comme les tuniciers et les crabes européens) ont déjà contribué au déplacement d'espèces indigènes et à la modification des structures au sein de la communauté.

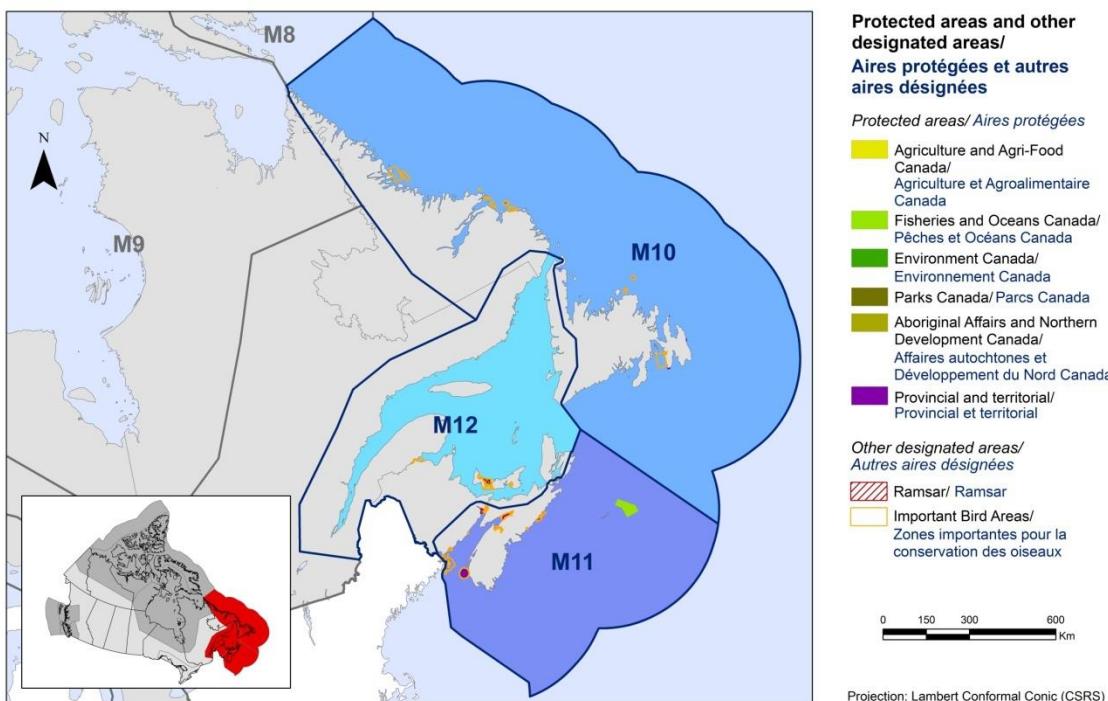


Figure 3. Carte des aires protégées et désignées dans les UBM 11 N.-É. (M 11) et 12 (M 12) N.-É.

L'UBM 11 englobe également la baie de Fundy et une partie du golfe du Maine, l'une des plus grandes mers littorales semi-fermées d'Amérique du Nord qui est reconnue comme l'un des écosystèmes marins les plus riches de la planète et qui présente une grande diversité d'habitats marins et estuariens (Gulf of Maine Council on the Marine Environment, 2010). Que ce soit au Nouveau-Brunswick ou en Nouvelle-Écosse, les côtes comportent de grands estuaires de marais salés associés au débit sortant de réseaux hydrographiques importants.

L'UBM 11 de la Nouvelle-Écosse représente une superficie totale de quelque 408 000 km² (figure 3). Le littoral de l'UBM 11 N.-É. est varié et comprend d'importantes vasières intertidales, dont certaines font partie des plus vastes d'Amérique du Nord. En Nouvelle-Écosse, la côte comporte de grands estuaires de marais salés associés au débit sortant de réseaux

hydrographiques importants. Ce littoral abrite également de grandes plages, des falaises et des corniches de substrat rocheux.

Diverses menaces actuelles et potentielles affectent l'avifaune de la région. Les menaces actuelles comprennent la pollution provenant du trafic de navires commerciaux et autres, de l'exploration et de l'exploitation pétrolière et gazière, de l'exploitation minière ainsi que des activités de pêche et d'aquaculture (concurrence pour les ressources, mortalité des prises accessoires liées à la pêche, augmentation du trafic maritime, perturbation dans certaines zones importantes pour la conservation des oiseaux, etc.). L'aménagement du littoral a des répercussions sur ce dernier, par l'intermédiaire de la transformation des zones côtières pour la construction d'habitations et d'infrastructures (remblayage des milieux humides côtières, irrigation, lutte contre l'érosion, etc.). Les répercussions des mesures utilisées aujourd'hui pour lutter contre l'érosion du littoral seront exacerbées par l'élévation du niveau de la mer découlant des changements climatiques. Ces derniers devraient entraîner un réchauffement général des températures atmosphériques à ces latitudes, ce qui pourrait avoir pour conséquence de changer les températures océaniques, les courants océaniques, les régimes des glaces, la fréquence des épisodes de temps violents ainsi que l'abondance et la répartition des proies et des prédateurs (Pêches et Océans Canada, 2010). Parmi les autres facteurs encore peu compris pouvant avoir des répercussions graves sur la survie des oiseaux, on compte l'arrivée ou les changements dans les modes d'apparition des espèces exotiques envahissantes (comme les tuniciers et les crabes européens), des ectoparasites, des endoparasites et des maladies. Une combinaison de pratiques de gestion bénéfiques, de sensibilisation du public, de modifications législatives et de programmes de nettoyage pourrait atténuer bon nombre de ces menaces.

Sur le Plateau néo-écossais, à 200 km au large des côtes de la Nouvelle-Écosse, Le Gully a été désigné aire marine protégée en 2004 par Pêches et Océans Canada (figure 3). Le Gully est le plus grand canyon sous-marin de la côte est d'Amérique du Nord. Il mesure 80 km de long et son embouchure mesure près de 50 km de large. Sa profondeur varie de 200 à 2 500 m. L'Île de Sable, située à proximité de ce canyon, est aujourd'hui un refuge d'oiseaux migrateurs et une réserve de parc national abritant d'importants oiseaux aquatiques et terrestres (il s'agit notamment du seul site de reproduction connu au Canada pour le Bruant d'Ipswich) ainsi que la plus grande colonie de phoques gris du monde (figure 3). La baie de Fundy est reconnue comme une réserve de la biosphère ($4\ 300\ km^2$), et également comme un site d'importance hémisphérique ($620\ km^2$) au sein du Western Hemisphere Shorebird Reserve Network [réseau de réserves d'oiseaux de rivage de l'hémisphère occidentale].

Caractéristiques de l'UBM 12 : Golfe du Saint-Laurent de la Nouvelle-Écosse

L'estuaire et le golfe du Saint-Laurent (correspondant à l'UBM 12 à la figure 3) représentent l'un des écosystèmes estuariens et marins les plus importants et les plus productifs du Canada et du monde entier (superficie totale d'environ 247 000 km²; Therriault, 1991). Doté d'un bassin versant qui comprend les Grands Lacs, l'écosystème marin du Saint-Laurent bénéficie de plus de la moitié de l'apport en eau douce de la côte Atlantique de l'Amérique du Nord. Cet écosystème fait également l'objet d'une forte influence exercée par l'océan et par les variations climatiques de l'Atlantique Nord, d'origines à la fois arctique (courant du Labrador) et tropicale (Gulf Stream). Par conséquent, cette région présente d'importantes variations spatiales et temporelles en matière de conditions environnementales et de processus océanographiques (Benoît et coll., 2012). Ce cadre unique fournit des conditions favorables au développement d'une communauté biologique et d'une structure trophique très variées et très productives (Benoît et coll., 2012).

L'UBM 12 se trouve en aval de certains des plus grands centres urbains et industriels, de zones de développement importantes situées sur le continent et d'émetteurs de contaminants industriels et agricoles (Benoît et coll., 2012). Les énormes apports d'eau douce, notamment pendant les saisons humides du printemps et de l'été, entraînent la diminution des taux de salinité du golfe et de l'estuaire. L'importance accrue de la navigation commerciale, de l'écotourisme et de la navigation de plaisance est un vecteur de propagation des espèces aquatiques envahissantes (Benoît et coll., 2012). L'aménagement du littoral et les charges sédimentaires et en éléments nutritifs qui en découlent, ainsi que l'industrie de l'aquaculture des mollusques vaste et en pleine expansion ont converti d'importantes parties de la côte et les eaux estuariennes et de lagune en sites aquacoles (Benoît et coll., 2012). Benoît et coll. (2012) ont examiné des éléments de preuve qui portent à croire que des aspects importants du réseau trophique de l'UBM12 ont changé au début des années 1990. De plus, la hausse de la température moyenne de la surface de la mer et l'hypoxie due en partie aux changements climatiques et à la détérioration des zones côtières provoquée par les pressions anthropiques (p. ex. l'eutrophisation des eaux côtières) sont susceptibles de provoquer un stress physiologique au sein des populations d'organismes marins (Benoît et coll., 2012).

La partie néo-écossaise de l'UBM 12 N.-É. représente une superficie d'environ 27 000 km² (figure 3) et comprend un littoral complexe résultant des processus glaciaires. Ce littoral est composé de falaises, de plages de galets et de sable ainsi que des substrats rocheux exposés. Ces paysages sont parsemés d'estuaires qui accueillent des marais salés et des milieux humides de différentes tailles et influences. Les variations spatiales et temporelles des conditions environnementales et des processus océanographiques ont pour conséquence la présence d'une communauté biologique et d'une structure trophique diversifiées et productives.

Diverses menaces actuelles et potentielles affectent l'avifaune de la région. Les menaces actuelles comprennent la pollution provenant du trafic de navires commerciaux et autres, ainsi que des activités de pêche et d'aquaculture (concurrence pour les ressources, mortalité des prises accessoires liées à la pêche, augmentation du trafic maritime, perturbation dans

certaines zones importantes pour la conservation des oiseaux, etc.). L'aménagement du littoral a des répercussions sur ce dernier, en transformant l'habitat côtier pour la construction d'habitations et d'infrastructures (remblayage des milieux humides côtières, irrigation, lutte contre l'érosion, etc.). Les mesures utilisées pour lutter contre l'érosion du littoral seront exacerbées par l'élévation du niveau de la mer découlant des changements climatiques. Ces derniers devraient entraîner un réchauffement général des températures atmosphériques à ces latitudes, ce qui pourrait avoir pour conséquence de changer les températures océaniques, la chimie océanique (p. ex. eutrophisation, hypoxie et salinité), les courants océaniques, les régimes des glaces, la fréquence des épisodes de temps violents ainsi que l'abondance et la répartition des proies et des prédateurs (Benoît et coll., 2012). Parmi les autres facteurs encore peu compris pouvant avoir des répercussions graves sur la survie des oiseaux, on compte l'arrivée ou les changements dans les modes d'apparition des espèces exotiques envahissantes (comme les tuniciers et les crabes européens), des ectoparasites, des endoparasites et des maladies. Une combinaison de pratiques de gestion bénéfiques, de sensibilisation du public, de modifications législatives et de programmes de nettoyage pourrait atténuer bon nombre de ces menaces.

Section 1 : Aperçu des résultats – tous les oiseaux, tous les habitats

Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires

Les stratégies de conservation des oiseaux établissent quelles sont les « espèces prioritaires » parmi toutes les espèces d'oiseaux régulièrement observées dans chaque sous-région de conservation des oiseaux. Les espèces qui sont vulnérables en fonction de la taille de leur population, de leur répartition, des tendances démographiques, de leur abondance et des menaces font partie des espèces prioritaires, puisque leur « conservation » est « préoccupante ». Sont incluses également quelques espèces largement réparties et abondantes, considérées comme des espèces « d'intendance ». Les espèces d'intendance sont incluses parce qu'elles illustrent parfaitement l'avifaune nationale ou régionale, ou du fait qu'une forte proportion de leur aire de distribution ou de leur population continentale se situe dans la sous-région. La conservation de plusieurs de ces espèces peut s'avérer quelque peu préoccupante, alors que d'autres peuvent n'exiger pour l'instant aucun effort particulier de conservation. Les espèces dont la « gestion » est préoccupante sont aussi incluses comme espèces prioritaires lorsqu'elles ont atteint (ou dépassé) l'objectif de population fixé, mais nécessitent une gestion continue en raison de leur importance socioéconomique comme espèces d'intérêt cynégétique ou en raison de leurs effets sur d'autres espèces ou habitats.

Cette opération de détermination des priorités a pour but de focaliser les efforts de mise en œuvre sur les enjeux les plus importants pour l'avifaune canadienne. Le tableau 1 dresse la liste complète de toutes les espèces prioritaires et indique le motif de leur inclusion dans la RCO 14 N.-É., dans l'UBM 11 N.-É. ou dans l'UBM 12 N.-É. Les tableaux 2 et 3 résument le nombre d'espèces prioritaires dans la RCO 14 N.-É., dans l'UBM 11 N.-É. ou dans l'UBM 12 N.-É., par groupe d'oiseaux et selon la justification de leur statut prioritaire.

On compte 62 espèces prioritaires dans la RCO 14 N.-É. La liste d'espèces d'oiseaux prioritaires est dominée par les oiseaux terrestres (40 espèces), mais comprend également 9 espèces d'oiseaux de rivage, 6 espèces d'oiseaux aquatiques et 7 espèces de sauvagines (tableau 1). Toutefois, dans l'ensemble, 33 % des espèces d'oiseaux de rivage que l'on trouve dans la RCO 14 N.-É. ont été désignées comme des espèces prioritaires, comparé à 24 % des espèces d'oiseaux aquatiques, 26 % des espèces de sauvagines et 25 % des espèces d'oiseaux terrestres (tableau 2). Au total, 19 % des espèces prioritaires dans la RCO 14 N.-É. sont des espèces en péril et sont protégées par les lois fédérales ou provinciales (tableau 3).

On compte 46 espèces prioritaires dans l'UBM 11 N.-É. La liste d'espèces d'oiseaux prioritaires est dominée par les oiseaux aquatiques (21 espèces), mais comprend également 15 espèces d'oiseaux de rivage et 10 espèces de sauvagines (tableau 1). Dans l'ensemble, 48 % des oiseaux de rivage peuplant l'UBM 11 N.-É. sont des espèces prioritaires, comparé à 38 % des oiseaux aquatiques et 34 % des sauvagines (tableau 2). Au total, 13 % des espèces prioritaires dans l'UBM 11 N.-É. sont considérées comme des espèces en péril et sont protégées par les lois fédérales ou provinciales (tableau 3).

On compte 35 espèces prioritaires dans l'UBM12 N.-É. On compte 13 espèces d'oiseaux aquatiques, 13 espèces d'oiseaux de rivage et 9 espèces de sauvagines (tableau 1). Dans l'ensemble, 54 % des oiseaux de rivage peuplant l'UBM 12 N.-É. sont des espèces prioritaires, comparé à 28 % des oiseaux aquatiques et 32 % des sauvagines (tableau 2). Au total, 14 % des espèces prioritaires dans l'UBM 12 N.-É. sont considérées comme des espèces en péril et sont protégées par les lois fédérales ou provinciales (tableau 3).

Tableau 1. Espèces prioritaires dans la RCO 14 N.-É., dans l'UBM 11 N.-É. ou dans l'UBM 12 N.-É., objectifs de population et justification du statut prioritaire.

RCO 14 N.-É.	UBM 11 N.-É.	UBM 12 N.-É.	Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population ¹	LEP ²	COSEPAC ³	Inscription provinciale ⁴	Préoccupation nationale/ continentale	Intendance continentale	Préoccupation régionale	Intendance régionale	Sauvagine ⁵	Examen par des experts ⁶
Oui		Bruant à gorge blanche	Oiseaux terrestres	Maintenir					Oui					
Oui		Bruant de Nelson	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir				Oui		Oui	Oui			
Oui		Bruant des prés (<i>princeps</i>)	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir	P	P		Oui	Oui		Oui			
Oui		Coulicou à bec noir	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir				Oui		Oui				
Oui		Durbec des sapins	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 %										Ajoutée
Oui		Engoulevent bois-pourri	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir ⁷	M	M		Oui						
Oui		Engoulevent d'Amérique	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 % ⁷	M	M	M							
Oui		Faucon pèlerin (<i>anatum/tundrius</i>)	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir ⁷	P	P	VU							
Oui		Gélinotte huppée	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 %						Oui				
Oui		Goglu des prés	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %		M		Oui		Oui				
Oui		Grive de Bicknell	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 % ⁷	M	M	VU	Oui		Oui				
Oui		Grive fauve	Oiseaux terrestres	Maintenir							Oui			

¹ Les objectifs de population s'appliquent à toutes les unités où l'espèce est considérée comme étant prioritaire (RCO 14 – Nouvelle-Écosse ou UBM 11 ou 12 – Nouvelle-Écosse), sauf indication contraire.

² Espèces inscrites à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* : VD : en voie de disparition; M : menacée; P : préoccupante (Registre public des espèces en péril 2012)).

³ Évaluation par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC 2012) : VD : en voie de disparition; M : menacée; P : préoccupante

⁴ Espèces inscrites en vertu de la législation sur les espèces en péril de la Nouvelle-Écosse comme des espèces en voie de disparition (VD), menacées (M) ou vulnérables (VU) (gouvernement de la Nouvelle-Écosse, 2013).

⁵ Les espèces de sauvagine ont été désignées comme étant des « espèces clés » dans le plan de mise en œuvre quinquennal du PCHE N.E. (2008) ou dont les besoins de surveillance ou de conservation pendant la période de reproduction et de non-reproduction ont été évalués comme « élevés » ou « très élevés » pour la RCO 14 (analogique à la RCO 14) du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS Comité du Plan, 2004).

⁶ La mention « examen par des experts » indique qu'une espèce a été ajoutée à la liste de priorités suivant l'avis du Groupe de travail technique de la province.

⁷ Les documents relatifs au rétablissement de cette espèce inscrite sur la liste de la LEP ne sont pas encore finalisés. Lorsque lesdits documents seront publiés, les objectifs de population qui y seront mentionnés remplaceront les objectifs provisoires indiqués dans le présent document.

Tableau 1 (suite)

RCO 14 N.-É.	UBM 11 N.-É.	UBM 12 N.-É.	Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population ¹	LEP ²	COSEpac ³	Inscription provinciale ⁴	Préoccupation nationale/ continentale	Intendance continentale	Préoccupation régionale	Intendance régionale	Sauvagine ⁵	Examen par des experts ⁶	
Oui			Gros-bec errant	Oiseaux terrestres	Maintenir						Oui				
Oui			Hibou des marais	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 % ⁷	P	P								
Oui			Hirondelle bicolore	Oiseaux terrestres	Maintenir						Oui				
Oui			Hirondelle de rivage	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %									Ajoutée	
Oui			Hirondelle rustique	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %		M							Ajoutée	
Oui			Martin pêcheur d'Amérique	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 %						Oui				
Oui			Martinet ramoneur	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 % ⁷	M	M	VD	Oui						
Oui			Mésange à tête brune	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %						Oui	Oui			
Oui			Mésangeai du Canada	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir									Ajoutée	
Oui			Moqueur chat	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %									Ajoutée	
Oui			Moucherolle à côtés olive	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir ⁷	M	M		Oui		Oui				
Oui			Paruline à collier	Oiseaux terrestres	Maintenir							Oui			
Oui			Paruline à gorge noire	Oiseaux terrestres	Maintenir					Oui		Oui			
Oui			Paruline à gorge orangée	Oiseaux terrestres	Maintenir					Oui					
Oui			Paruline à poitrine baie	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 %						Oui				
Oui			Paruline à tête cendrée	Oiseaux terrestres	Maintenir					Oui					
Oui			Paruline du Canada	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 % ⁷	M	M		Oui	Oui	Oui	Oui			
Oui			Paruline flamboyante	Oiseaux terrestres	Maintenir							Oui			
Oui			Paruline noir et blanc	Oiseaux terrestres	Maintenir							Oui			
Oui			Paruline tigrée	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 %						Oui				
Oui			Paruline triste	Oiseaux terrestres	Maintenir						Oui				
Oui			Piou de l'Est	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 %						Oui				
Oui			Pygargue à tête blanche	Oiseaux terrestres	Maintenir									Ajoutée	
Oui			Quiscale rouilleux	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 % ⁷	P	P				Oui				
Oui			Roselin pourpré	Oiseaux terrestres	Maintenir						Oui				

Tableau 1 (suite)

RCO 14 N.-É.	UBM 11 N.-É.	UBM 12 N.-É.	Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population ¹	LEP ²	COSEPAC ³	Inscription provinciale ⁴	Préoccupation nationale/ continentale	Intendance continentale	Préoccupation régionale	Intendance régionale	Sauvagine ⁵	Examen par des experts ⁶
Oui			Tétrاس du Canada	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 %									Ajoutée
Oui			Tyran tritri	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %						Oui			
Oui			Viréo à tête bleue	Oiseaux terrestres	Maintenir					Oui				
Oui	Oui		Barge hudsonienne	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui	Oui		Bécasseau maubèche (<i>rufa</i>)	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir ⁷	VD	VD	VD	Oui					
Oui	Oui		Bécasseau minuscule	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir ⁸				Oui					
Oui	Oui		Bécasseau sanderling	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui	Oui		Bécasseau semipalmé	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui	Oui		Bécasseau variable	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir ⁸				Oui					
Oui	Oui		Bécasseau violet	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui			Bécasses d'Amérique	Oiseaux de rivage	Augmenter de 50 %				Oui					
Oui			Bécassine de Wilson	Oiseaux de rivage	Augmenter de 100 %				Oui					
Oui			Chevalier grivelé	Oiseaux de rivage	Augmenter de 100 %				Oui					
Oui	Oui		Chevalier semipalmé	Oiseaux de rivage	Augmenter de 50 %				Oui					
Oui	Oui	Oui	Chevalier solitaire	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir ⁸				Oui					
Oui	Oui	Oui	Courlis corlieu	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui	Oui	Oui	Petit Chevalier	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui			Phalarope à bec étroit	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui			Phalarope à bec large	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui	Oui	Oui	Pluvier argenté	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui			Pluvier bronzé	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					

⁸ Une étude récente (Andres et coll., 2012) laisse entendre que les populations de certaines de ces espèces d'oiseaux de rivage sont stables (p. ex. Bécasseau variable, Bécasseau minuscule et Chevalier solitaire) tandis que d'autres déclinent (Tourne-pierre à collier). Les espèces d'oiseaux de rivage prioritaires ont été sélectionnées en 2009 en fonction de cette étude d'Andres (2009). Les versions subséquentes de la base de données seront modifiées pour tenir compte de ces nouveaux renseignements.

Tableau 1 (suite)

RCO 14 N.-É.	UBM 11 N.-É.	UBM 12 N.-É.	Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population ¹	LEP ²	COSEpac ³	Inscription provinciale ⁴	Préoccupation nationale/ continentale	Intendance continentale	Préoccupation régionale	Intendance régionale	Sauvagine ⁵	Examen par des experts ⁶
Oui			Pluvier kildir	Oiseaux de rivage	Maintenir				Oui					
Oui	Oui	Oui	Pluvier siffleur (<i>melodus</i>)	Oiseaux de rivage	Objectif de rétablissement	VD	VD	VD	Oui					
Oui			Butor d'Amérique	Oiseaux aquatiques	Augmenter de 50 %				Oui		Oui			
	Oui	Oui	Grand cormoran	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui		Grand labbe	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui			Grèbe à bec bigarré	Oiseaux aquatiques	Maintenir				Oui					
	Oui	Oui	Grèbe esclavon	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir ⁷	VD ⁹	VD ⁹ P ¹⁰							
Oui	Oui		Grèbe jougris	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui		Oui			
Oui			Guillemot de Brünnich	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui		Oui			
Oui			Guillemot marmette	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui			Labbe de McCormick	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui			Marouette de Caroline	Oiseaux aquatiques	Maintenir				Oui					
Oui	Oui		Mergule nain	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui	Oui		Mouette blanche	Oiseaux aquatiques	Objectif de rétablissement	VD	VD		Oui		Oui			
Oui	Oui		Mouette de Bonaparte	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui			Mouette tridactyle	Oiseaux aquatiques	Maintenir					Oui				
Oui	Oui		OCéanite cul-blanc	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir					Oui	Oui	Oui		
Oui	Oui		Petit Pingouin	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui	Oui		Plongeon catmarin	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui	Oui	Oui	Plongeon huard	Oiseaux aquatiques	Maintenir (RCO 14) Évaluer/maintenir (UBM 11, 12)				Oui		Oui			

⁹ Ce statut s'applique à la population de Grèbes esclavons des îles de la Madeleine, un oiseau migrateur qui hiverne dans les UBM 11 et 12 de la Nouvelle-Écosse.¹⁰ Ce statut s'applique à la population de Grèbes esclavons occidentale, un oiseau migrateur qui hiverne dans les UBM 11 et 12 de la Nouvelle-Écosse.

Tableau 1 (suite)

RCO 14 N.-É.	UBM 11 N.-É.	UBM 12 N.-É.	Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population ¹	LEP ²	COSEPAC ³	Inscription provinciale ⁴	Préoccupation nationale/ continentale	Intendance continentale	Préoccupation régionale	Intendance régionale	Sauvagine ⁵	Examen par des experts ⁶
Oui		Puffin cendré	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui						
Oui		Puffin des Anglais	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui		Oui				
Oui	Oui	Puffin fuligineux	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui						
Oui	Oui	Puffin majeur	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui	Oui		Oui			
Oui		Râle de Virginie	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui						
Oui		Sterne de Dougall	Oiseaux aquatiques	Objectif de rétablissement	VD	VD	VD							
Oui	Oui	Oui	Sterne pierregarin	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir					Oui				
Oui		Arlequin plongeur (population de l'Est)	Sauvagine	Évaluer/maintenir	P	P	VD							
Oui	Oui	Oui	Bernache du Canada (nichant dans des régions tempérées dans l'Est du Canada)	Sauvagine	Diminuer							PCHE ¹¹		
Oui	Oui	Oui	Bernache du Canada (population de l'Atlantique du Nord)	Sauvagine	Maintenir							PCHE		
Oui			Canard colvert	Sauvagine	Maintenir							PCHE ¹¹		
Oui	Oui	Oui	Canard noir	Sauvagine	Maintenir							PCHE, PNAGS		
Oui	Oui	Oui	Eider à duvet	Sauvagine	Maintenir							PCHE, PNAGS		
Oui			Fuligule à collier	Sauvagine	Augmenter de 50 %							PCHE		
	Oui	Oui	Garrot à œil d'or	Sauvagine	Évaluer/maintenir							PNAGS		
Oui	Oui	Oui	Garrot d'Islande (population de l'Est)	Sauvagine	Évaluer/maintenir	P	P							
	Oui	Oui	Harelde kakawi	Sauvagine	Évaluer/maintenir							PNAGS		

¹¹ Espèces considérées comme des espèces prioritaires pour des questions de gestion (p. ex. surabondance, problème lié aux oies).

Tableau 1 (suite)

RCO 14 N.-É.	UBM 11 N.-É.	UBM 12 N.-É.	Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population ¹	LEP ²	COSEpac ³	Inscription provinciale ⁴	Préoccupation nationale/ continentale	Intendance continentale	Préoccupation régionale	Intendance régionale	Sauvagine ⁵	Examen par des experts ⁶
Oui	Oui	Macreuse à front blanc	Sauvagine	Évaluer/maintenir									PNAGS	Ajoutée
Oui		Macreuse brune	Sauvagine	Évaluer/maintenir				Oui					PNAGS	Ajoutée
	Oui	Macreuse noire	Sauvagine	Évaluer/maintenir										Ajoutée
Oui		Sarcelle d'hiver	Sauvagine	Augmenter de 50 %									PCHE	

Tableau 2. Résumé du nombre d'espèces prioritaires, par groupe d'oiseaux, dans la RCO 14 N.-É., UBM 11 N.-É. et UBM 12 N.-É.

Groupe d'oiseaux	Nombre total d'espèces	Nombre total d'espèces prioritaires	Pourcentage d'espèces désignées prioritaires	Pourcentage de la liste d'espèces prioritaires
RCO 14 N.-É.				
Oiseaux terrestres	163 (67%)	40	25%	64%
Oiseaux de rivage	27 (11%)	9	33%	15%
Oiseaux aquatiques	25 (10%)	6	24%	10%
Sauvagine	27 (11%)	7	26%	11%
Total	242	62		100 %
UBM 11 N.-É.				
Oiseaux terrestres	0	0	0	0
Oiseaux de rivage	31 (27 %)	15	48 %	32 %
Oiseaux aquatiques	55 (48 %)	21	38 %	46 %
Sauvagine	29 (25 %)	10	34 %	22 %
Total	115	46		100 %
UBM 12 N.-É.				
Oiseaux terrestres	0	0	0	0
Oiseaux de rivage	24 (24 %)	13	54 %	37 %
Oiseaux aquatiques	46 (47 %)	13	28 %	37 %
Sauvagine	28 (29 %)	9	32 %	26 %
Total	98	35		100 %

Tableau 3. Nombre d'espèces prioritaires dans la RCO 14 N.-É., UBM 11 N.-É. et UBM 12 N.-É., par motif d'inclusion.

Motif d'inclusion ¹	Oiseaux terrestres	Oiseaux de rivage	Oiseaux aquatiques	Sauvagine
RCO 14 N.-É.				
COSEPAC ²	12	1	0	1
Espèce inscrite à la LEP fédérale ³	10	1	0	1
Espèce en péril provinciale ⁴	4	1	0	0
PNAGS ⁵	-	-	-	6
Espèce préoccupante nationale/	20	7	5	4

¹ Une même espèce peut figurer à la liste des espèces prioritaires pour plus d'un motif. Certains motifs d'inclusion ne s'appliquent pas à certains groupes d'oiseaux (indiqué par « - »).

² La mention COSEPAC désigne une espèce considérée comme en voie de disparition, menacée ou préoccupante selon l'évaluation du COSEPAC.

³ Espèce inscrite à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* comme étant en voie de disparition, menacée ou préoccupante.

⁴ La mention Espèce en péril à l'échelle provinciale désigne une espèce inscrite comme en voie de disparition, menacée ou vulnérable en vertu de la loi *Nova Scotia Endangered Species Act* (Nova Scotia Government, 2007a).

⁵ La mention PNAGS désigne une espèce « clé » selon le plan de mise en œuvre quinquennal du PCHE N.É. (2008) ou désignée selon le PNAGS (Comité du Plan, 2004) comme présentant un besoin « élevé » ou « très élevé » de conservation ou de surveillance en tant qu'oiseau nicheur ou non nicheur dans la RCO.

Tableau 3 (suite)

Motif d'inclusion ¹	Oiseaux terrestres	Oiseaux de rivage	Oiseaux aquatiques	Sauvagine
continentale				
Espèce préoccupante régionale/sous-régionale	11	2	2	1
Intendance nationale/continentale	12	0	0	0
Intendance régionale/sous-régionale	17	1	1	1
Préoccupation en matière de gestion	0	0	0	2
Examen par les experts	7	0	0	1
RCO 14 N.-É.				
COSEPAC ²	0	2	2	2
Espèce inscrite à la LEP fédérale ³	0	2	3	2
Espèce en péril provinciale ⁴	0	2	1	0
PNAGS ⁵	-	-	-	8
Espèce préoccupante nationale/continentale	0	11	11	9
Espèce préoccupante régionale/sous-régionale	0	4	10	1
Intendance nationale/continentale	0	0	0	0
Intendance régionale/sous-régionale	0	0	0	0
Préoccupation en matière de gestion	0	0	0	1
Examen par les experts	0	0	0	2
RCO 14 N.-É.				
COSEPAC ²		2	1	1
Espèce inscrite à la LEP fédérale ³	0	2	2	1
Espèce en péril provinciale ⁴	0	2	0	0
PNAGS ⁵	-	-	-	7
Espèce préoccupante nationale/continentale	0	9	7	8
Espèce préoccupante régionale/sous-régionale	0	4	6	1
Intendance nationale/continentale	0	0	0	0
Intendance régionale/sous-régionale	0	0	0	0
Préoccupation en matière de gestion	0	0	0	1
Examen par les experts	0	0	0	2

Élément 2 : Habitats importants pour les espèces prioritaires

La détermination des besoins généraux en matière d'habitat de chaque espèce prioritaire dans la RCO et les UBM permet de regrouper les espèces qui, sur le plan de l'habitat, présentent les mêmes problèmes de conservation ou nécessitent les mêmes mesures. Si un grand nombre d'espèces prioritaires associées à la même catégorie d'habitat font face à des problèmes de conservation similaires, alors la mise en place de mesures de conservation dans cette catégorie d'habitat pourrait profiter aux populations de plusieurs espèces prioritaires. Les stratégies s'appliquant aux RCO utilisent une version modifiée des catégories de couverture terrestre standard établies par les Nations Unies (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, ONU-FAO, 2000) pour classer les habitats, et les espèces ont souvent été assignées à plus d'une catégorie d'habitats.

Les assignations d'associations d'habitats pour les espèces d'oiseaux prioritaires ont principalement été effectuées au moyen d'une analyse documentaire et de consultations d'experts. Pour chaque espèce d'oiseau prioritaire de la RCO 14 et des UBM 11 et 12 de la N.-É., toutes ses associations d'habitats connues ont été considérés, et non seulement les associations d'habitats principales. En raison de la variabilité et de la disponibilité des renseignements liés aux assignations des espèces à un habitat, il n'a pas été possible de quantifier l'importance relative de quelque habitat que ce soit. Dans ce document, les déclarations relatives à l'importance des types d'habitat pour les espèces d'oiseaux prioritaires sont liées au nombre d'oiseaux prioritaires associés à chaque habitat et peuvent ne pas refléter l'importance globale de l'habitat pour toutes les espèces d'oiseaux de l'unité de planification. Pour obtenir plus de renseignements quantitatifs et qualitatifs recueillis sur le terrain concernant les assignations à un habitat de toutes les espèces d'oiseaux nicheurs en Nouvelle-Écosse, veuillez consulter le deuxième Atlas des oiseaux nicheurs des Maritimes (Stewart et coll., en préparation).

Dans la RCO 14 N.-É., les milieux humides sont utilisées par le plus grand nombre d'espèces d'oiseaux prioritaires (45 %, 28 espèces d'oiseaux prioritaires; figure 4). Un pourcentage élevé d'espèces d'oiseaux prioritaires est également observé dans les forêts conifériennes et mixtes ainsi que dans les zones cultivées et aménagées. Au total, 35 % des espèces prioritaires utilisent des habitats forestiers (22 espèces) et 34 % utilisent des zones cultivées et aménagées (21 espèces). Dans le Plateau néo-écossais et la baie de Fundy (UBM 11 N.-É.), 15 espèces prioritaires utilisent exclusivement des zones côtières (intertidales) et 14 utilisent exclusivement les eaux marines. Soixante-dix espèces prioritaires utilisent tant des zones côtières (intertidales) que les eaux marines (figure 5).

Dans le golfe du Saint-Laurent (UBM 12 N.-É.), 15 espèces prioritaires utilisent les zones côtières (intertidales) et 7 espèces utilisent les eaux marines, tandis que 13 espèces prioritaires utilisent ces deux habitats (figure 6).

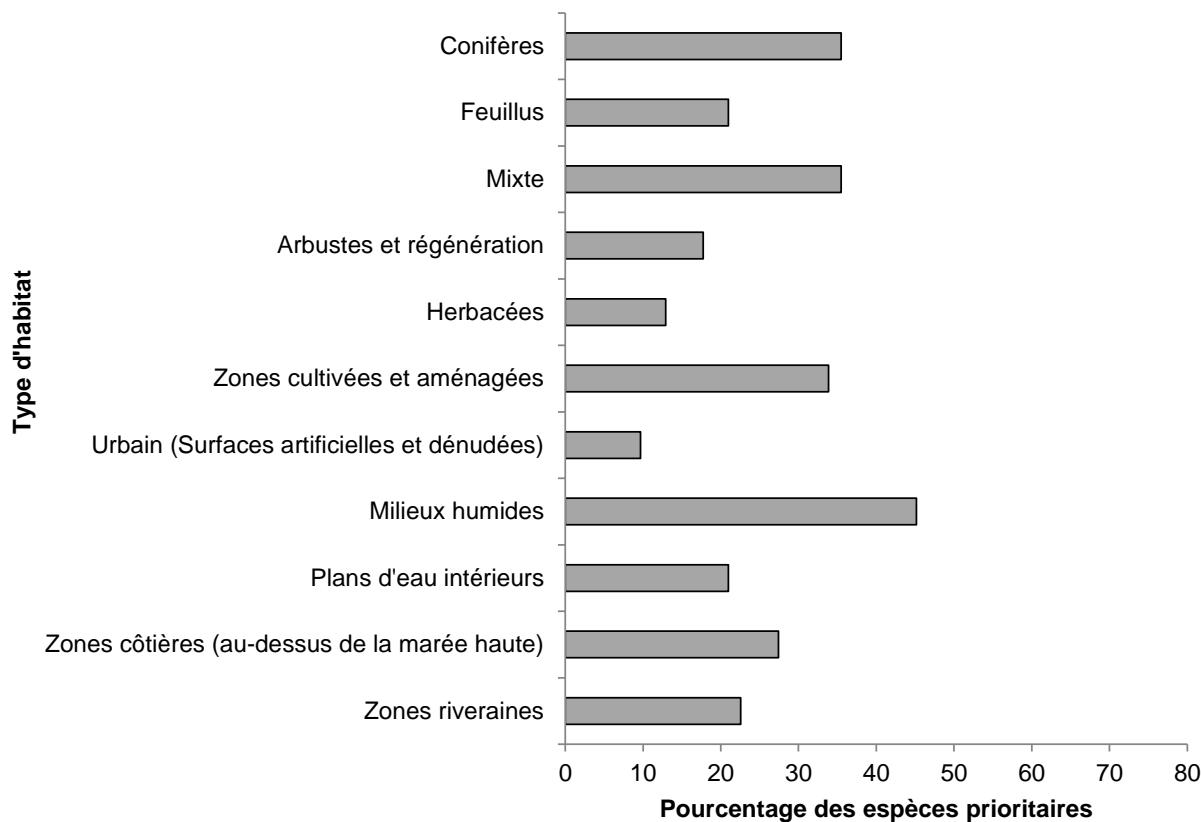


Figure 4. Pourcentage d'espèces prioritaires utilisant chaque type d'habitats dans la RCO 14 N.-É.

Nota : Le total est supérieur à 100 % du fait que chaque espèce peut être assignée à plus d'un habitat.

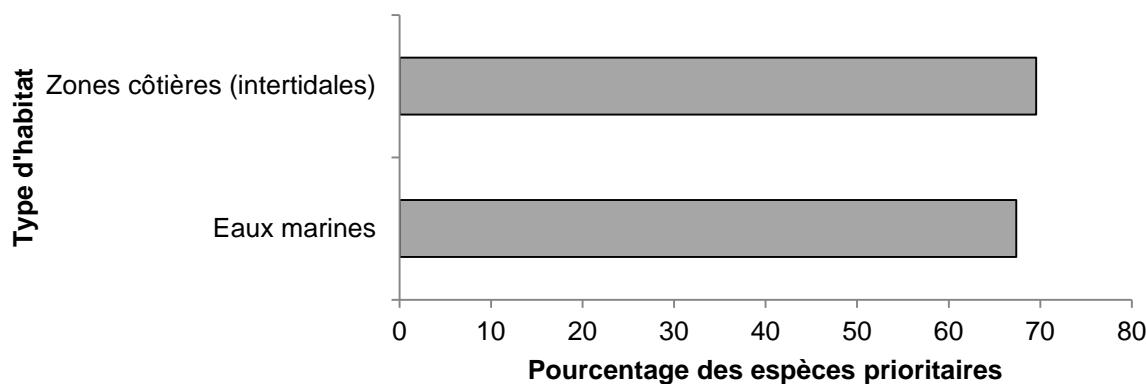


Figure 5. Pourcentage d'espèces prioritaires utilisant chaque type d'habitats dans l'UBM 11 N.-É.

Nota : Le total est supérieur à 100 % du fait que chaque espèce peut être assignée à plus d'un habitat.

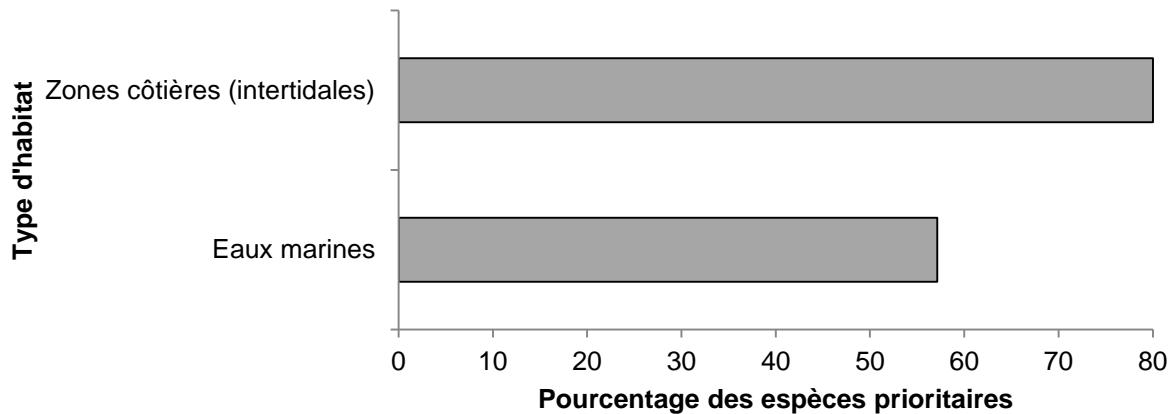


Figure 6. Pourcentage d'espèces prioritaires utilisant chaque type d'habitats dans l'UBM 12 N.-É.

Nota : Le total est supérieur à 100 % du fait que chaque espèce peut être assignée à plus d'un habitat.

Élément 3 : Objectifs en matière de population

Les objectifs en matière de population nous permettent de mesurer et d'évaluer les réussites des mesures de conservation. Les objectifs de cette stratégie sont assignés à des catégories et se fondent sur une évaluation quantitative ou qualitative des tendances dans les populations des espèces. Si cette tendance est inconnue pour une espèce, l'objectif choisi est « évaluer et maintenir », assorti d'un objectif de surveillance. Pour toute espèce inscrite en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) ou d'une loi provinciale ou territoriale sur les espèces en péril, les stratégies de conservation des oiseaux renvoient aux objectifs en matière de population établis dans les programmes de rétablissement et les plans de gestion existants. La mesure ultime du succès de la conservation résidera dans le degré d'atteinte des objectifs démographiques au cours des 40 prochaines années. Les objectifs en matière de population actuels ne tiennent pas compte du caractère réalisable de l'atteinte des objectifs, mais sont pris comme des références en regard desquelles le progrès sera mesuré.

Dans la RCO 14 N.-É., l'objectif de population pour 21 espèces d'oiseaux prioritaires (34 %) consiste à maintenir les niveaux de population actuels (figure 7). Toutefois, pour 26 espèces d'oiseaux prioritaires (42 %), l'objectif de population consiste à augmenter les niveaux actuels de 100 %, de 50 % ou de manière à atteindre un niveau de population précisé dans les documents de rétablissement des espèces en péril. Pour 14 espèces prioritaires (23 %), les informations relatives aux tendances démographiques étaient insuffisantes pour fixer des objectifs de population précis; l'objectif « évaluer et maintenir » a été attribué à ces espèces. Dans les UBM 11 et 12 de N.-É., la plupart des espèces d'oiseaux prioritaires présentent l'objectif de population « évaluer et maintenir » (80 %, soit 37 espèces, dans l'UBM 11 N.-É. et 80 %, soit 28 espèces, dans l'UBM 12 N.-É.; figures 8 et 9, respectivement).

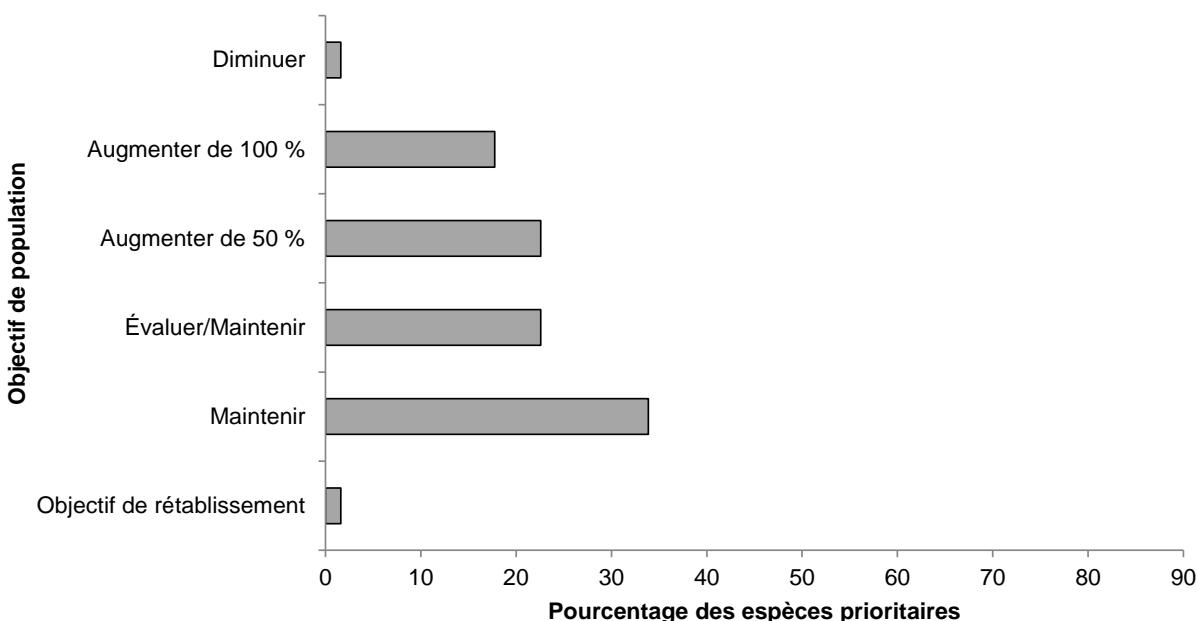


Figure 7. Proportion d'espèces prioritaires par catégorie d'objectifs en matière de population dans la RCO 14 N.-É.

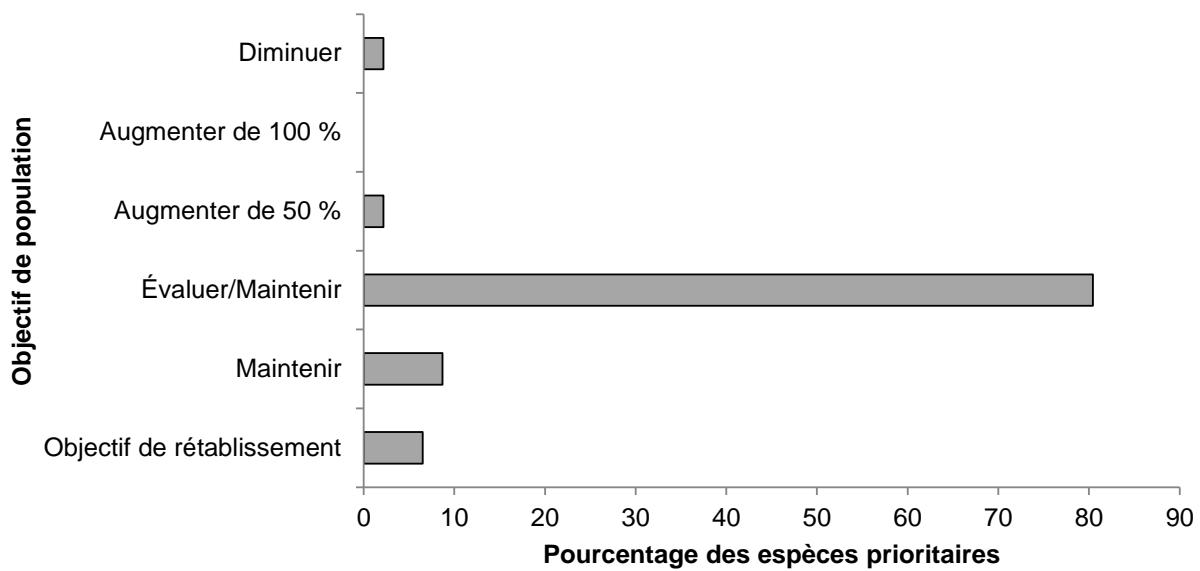


Figure 8. Proportion d'espèces prioritaires par catégorie d'objectifs en matière de population dans l'UBM 11 N.-É.

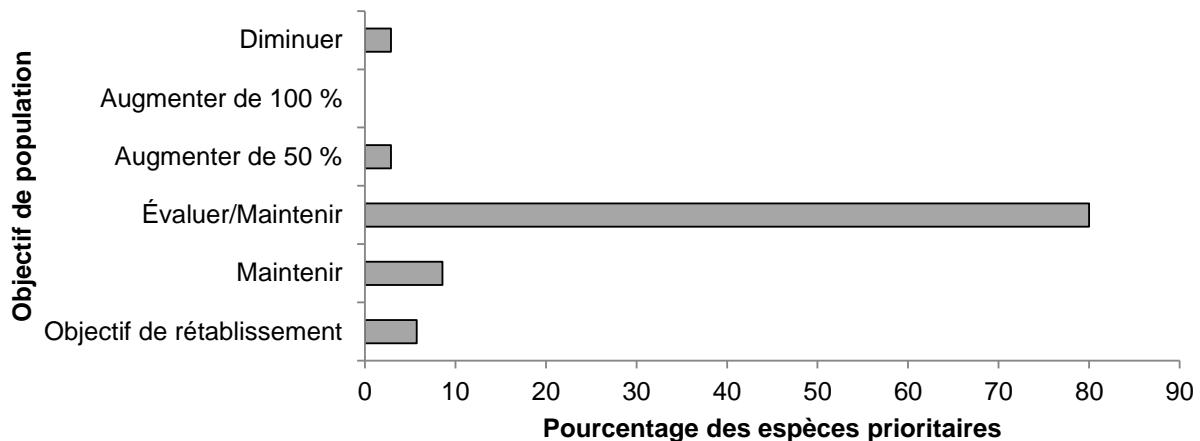


Figure 9. Proportion d'espèces prioritaires par catégorie d'objectifs en matière de population dans l'UBM 11 N.-É.

Élément 4 : Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires

Le processus d'évaluation des menaces définit les menaces qui, croit-on, ont un effet sur les populations de différentes espèces prioritaires. Une ampleur relative (faible, moyenne, élevée) est assignée à ces menaces en fonction de leur portée (proportion de l'aire de répartition de l'espèce qui est touchée par la menace dans la sous-région) et de leur gravité (impact relatif de la menace sur la population de l'espèce prioritaire). Cette façon de faire nous permet de nous concentrer sur les menaces susceptibles de provoquer le plus grand impact sur des groupes d'espèces ou dans de grandes catégories d'habitats. Dans la documentation, il se peut que certains problèmes de conservation bien connus (comme la prédatation par les chats domestiques ou les changements climatiques) ne soient pas recensés comme des menaces importantes pour les populations d'une espèce prioritaire donnée et ne soient donc pas pris en compte dans l'évaluation des menaces. Ces problèmes méritent malgré tout d'être abordés dans les stratégies de conservation, en raison du grand nombre d'oiseaux touchés dans plusieurs régions du Canada. Nous avons incorporé ces enjeux dans une section distincte de la version complète de la stratégie intitulée Problématiques généralisées, sans toutefois leur attribuer une cote, contrairement aux autres menaces.

Dans la RCO 14 et les UBM 11 et 12 de N.-É., une catégorie de menace a été ajoutée pour permettre l'inclusion de renseignements provenant de travaux de surveillance ou de recherche insuffisants au modèle de classification des menaces (catégorie 12 « Autres menaces directes » et sous-catégorie 12.1 « manque d'information »). Toutefois, aucun classement n'a été attribué à cette catégorie de menace.

Certaines menaces ne sont pas propres à une unité de planification particulière ou à un type d'habitat (par exemple, la fragmentation ou la perte d'un habitat en raison du développement urbain), tandis que d'autres sont propres à un habitat particulier (par exemple, la disparition de toits convenant à la nidification est une menace propre aux habitats urbains). Les menaces sont classées en fonction du document de Salafsky et coll. (2008); lorsque leurs classements sont regroupés par catégorie d'habitat (tableau 4), on trouve que l'ampleur globale des menaces est la plus élevée dans les forêts de feuillus et les forêts mixtes de la RCO 14 N.-É., ainsi que dans les zones côtières (intertidales) de l'UBM 11 N.-É. La plupart des autres catégories d'habitat présentent une ampleur globale de menace moyenne, à l'exception des habitats d'arbustes et de régénération, des habitats herbacés et des habitats de plans d'eau intérieurs de la RCO 14 N.-É., qui présentent une ampleur de menace faible (tableau 4).

Dans la RCO 14 N.-É., les menaces affectant les espèces prioritaires ayant les cotes les plus élevées sont liées aux éléments suivants : la coupe forestière et à la récolte du bois dans les trois types de forêts et les milieux humides forestiers (5. « Utilisation des ressources biologiques »), aux pratiques agricoles comme la fenaison précoce (2. « Agriculture et aquaculture »), aux utilisations de pesticides, de fongicides et d'insecticides par l'industrie forestière (ou provenant de ruissellements de l'industrie agricole) dans les forêts de feuillus et mixtes (9. « Pollution »; tableau 4). Les menaces les plus fréquemment relevées étaient la baisse de la qualité du régime alimentaire, la baisse de la santé des oiseaux et la baisse de la

disponibilité des proies en raison de la contamination des sources de nourriture par des biocides comme les pesticides, les herbicides ou les fongicides utilisés par les industries forestières et agricoles (9.3 « Effluents agricoles et forestiers »; figure 10). Ces menaces ont été identifiées dans toutes les catégories d'habitat, à l'exception des zones urbaines, dans la RCO 14 N.-É.

Dans l'UBM 11 N.-É., les menaces affectant les espèces prioritaires ayant les cotes les plus élevées étaient liées aux perturbations des sites d'alimentation ou de nidification provenant des activités récréatives dans les zones côtières (intertidales) (6. « Intrusions et perturbations humaines »), ainsi qu'aux déversements et aux rejets d'hydrocarbures dans les eaux marines et les zones côtières (intertidales) (9. « Pollution »; tableau 4). Les menaces associées à la sous-catégorie 9.2 « Effluents industriels et militaires » étaient les plus fréquemment relevées et avaient les cotes les plus élevées, tant dans l'UBM 11 N.-É. que dans l'UBM 12 N.-É. Voici quelques exemples de ces types de menaces : réduction de la disponibilité des proies liée à la contamination par des produits chimiques ou des métaux lourds, aux déversements ou aux rejets d'hydrocarbures; hypothermie causée par les hydrocarbures sur le plumage des oiseaux (figures 11 et 12). Le manque d'information était la deuxième menace la plus fréquemment relevée au sein des UBM 11 (figure 11) et 12 (figure 12) de la Nouvelle-Écosse. Les autres menaces identifiées pour les oiseaux prioritaires au sein des UBM 11 et 12 de N.-É. ont été classées comme faibles et ne sont pas analysées plus en détail.

Les menaces affectant les espèces prioritaires lorsqu'elles sont à l'extérieur du Canada en dehors de la saison de reproduction ont également été évaluées et sont exposées dans la section Menaces à l'extérieur du Canada dans la version complète de la stratégie.

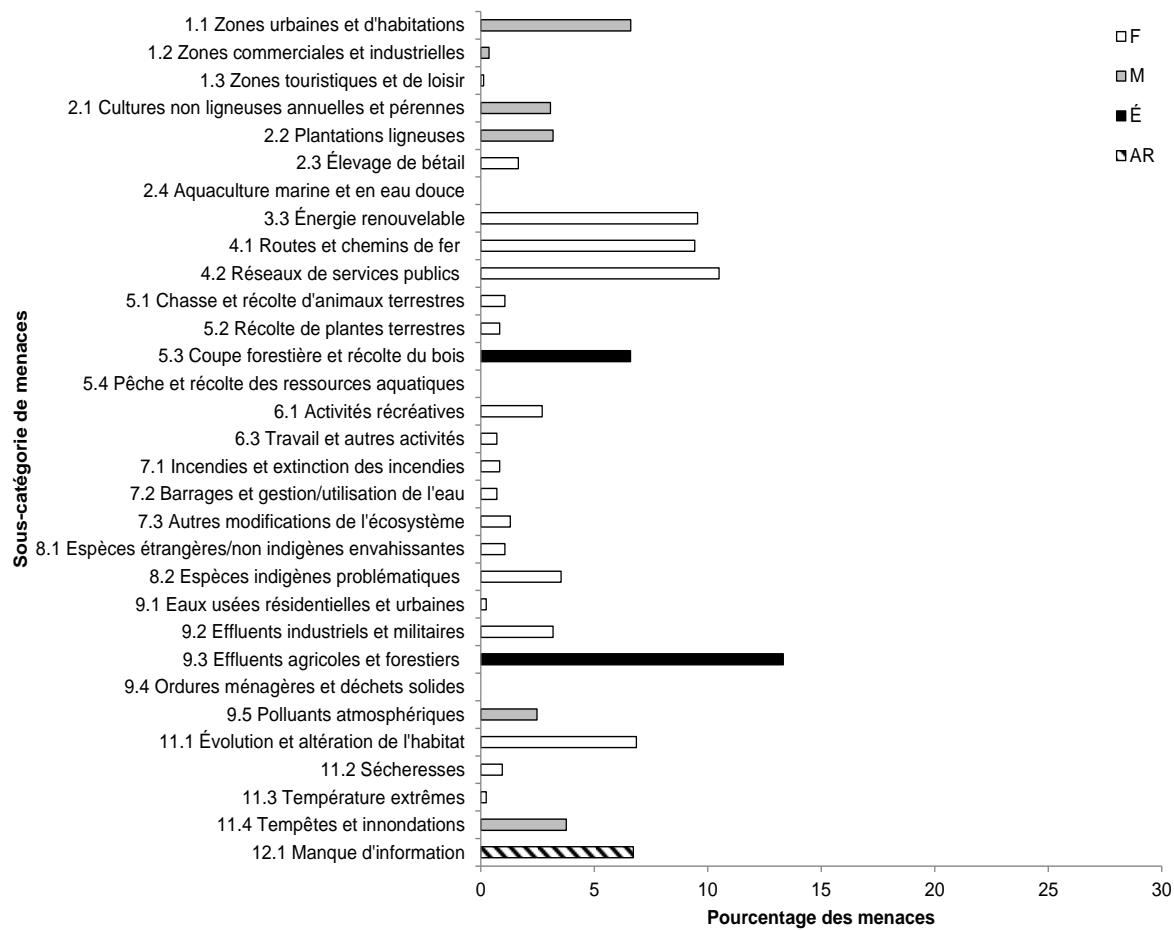


Figure 10. Pourcentage des menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans la RCO 14 N.-É., par sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO 14 N.-É. (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires de la RCO 14 N.-É. et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 – Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10 %). Les nuances d'ombrage dans les barres (É = élevée, M = moyenne et F = faible) représentent l'ampleur globale de toutes les menaces dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO. AR signifie qu'aucun rang n'a été attribué à la menace en raison du manque d'information (12.1).

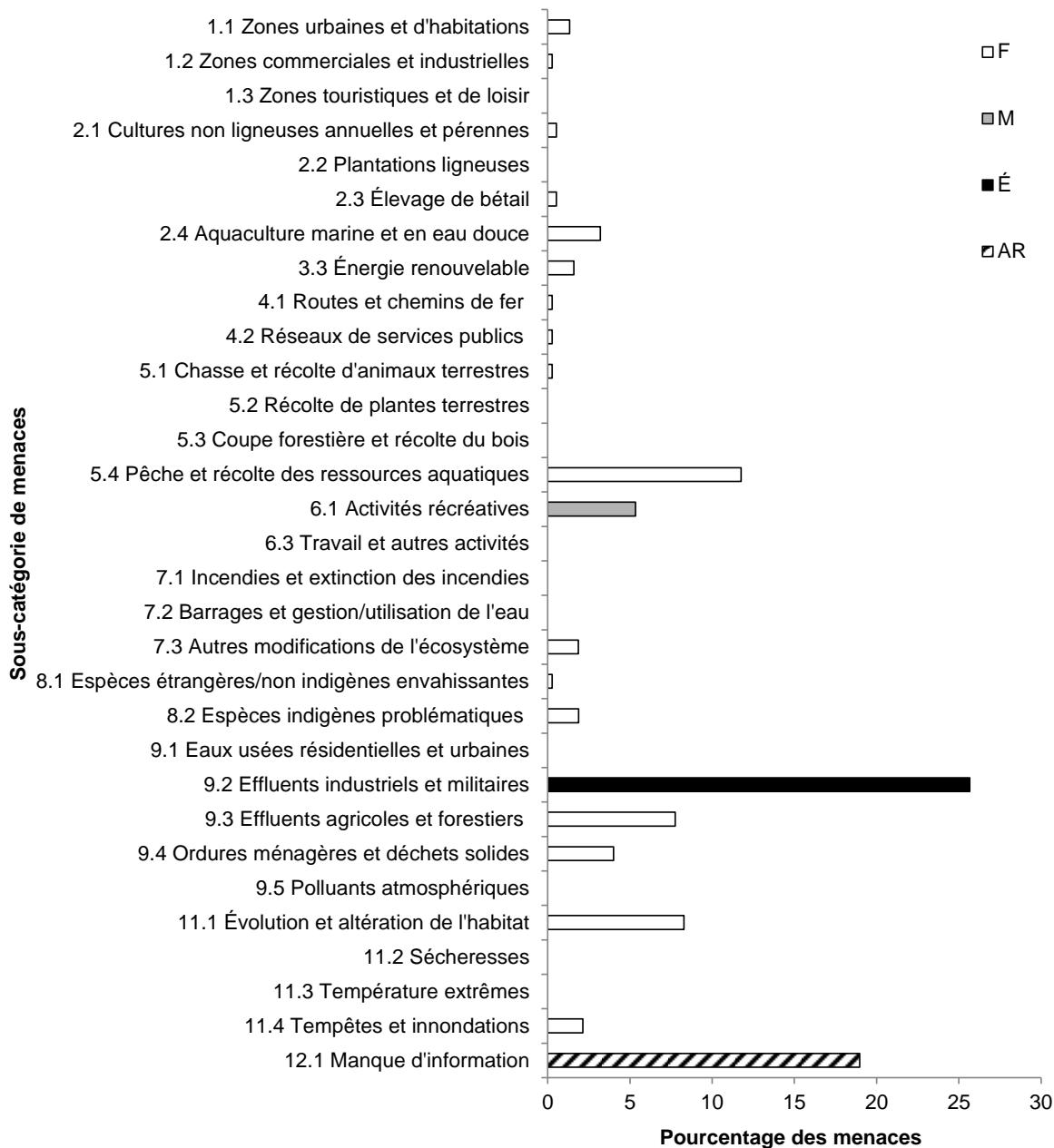


Figure 11. Pourcentage des menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans l'UBM 11 N.-É., par sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans l'UBM 11 N.-É. (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires de l'UBM 11 N.-É. et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 – Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10 %). Les nuances d'ombrage dans les barres (É = élevée, M = moyenne et F = faible) représentent l'ampleur globale de toutes les menaces dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO. AR signifie qu'aucun rang n'a été attribué à la menace en raison du manque d'information (12.1).

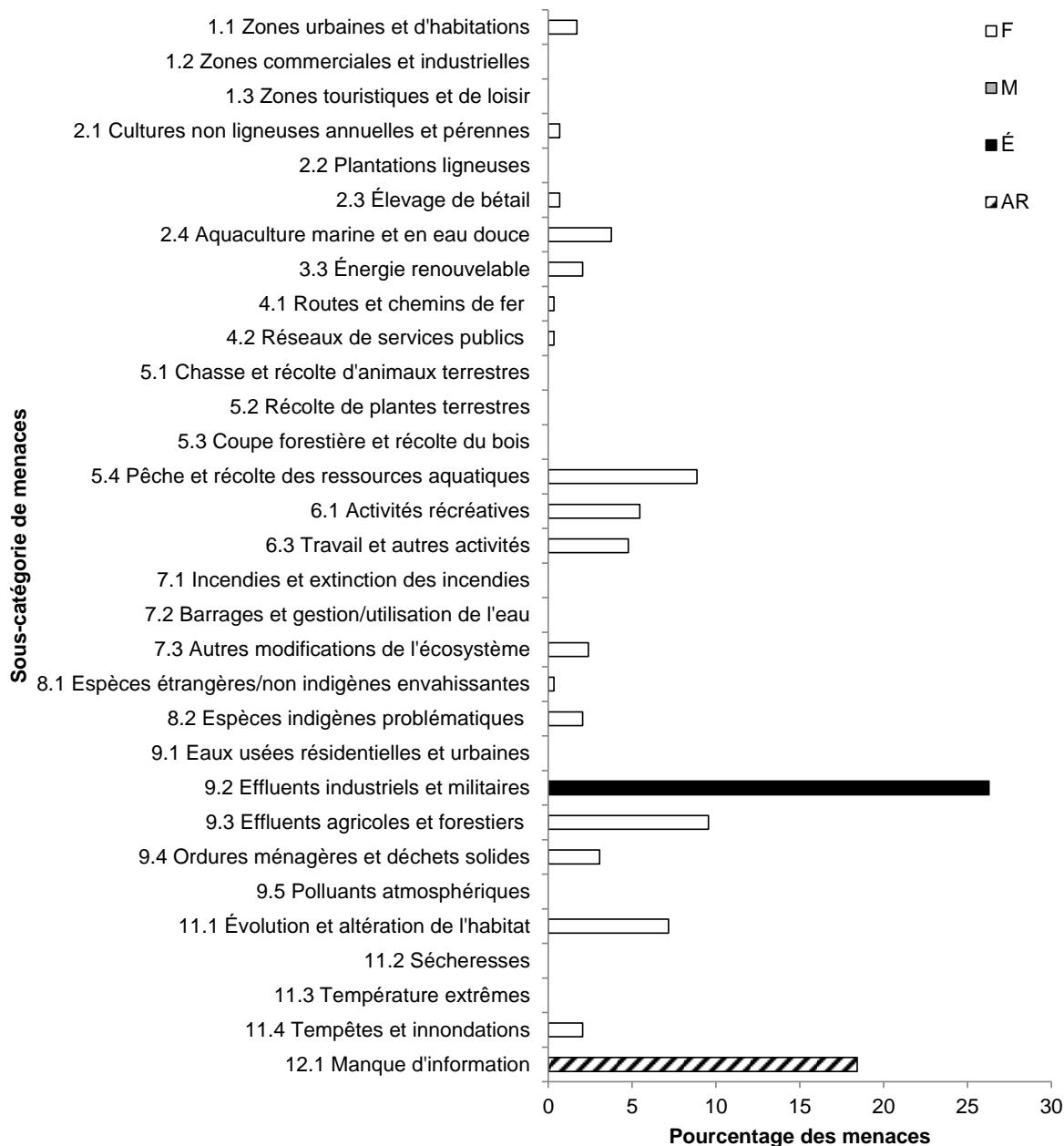


Figure 12. Pourcentage des menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans l'UBM 12 N.-É., par sous-catégorie de menaces

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans l'UBM 12 N.-É. (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires de l'UBM 12 N.-É. et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 – Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10 %). Les nuances d'ombrage dans les barres (É = élevée, M = moyenne et F = faible) représentent l'ampleur globale de toutes les menaces dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO. AR signifie qu'aucun rang n'a été attribué à la menace en raison du manque d'information (12.1).

Tableau 4. Ampleur relative des menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans la RCO 14 N.-É., dans l'UBM 11 N.-É. ou dans l'UBM 12 N.-É., par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats.

Les cotes globales ont été générées par une méthode de synthèse décrite dans Kennedy et coll. (2012). L'ampleur des menaces est représentée par les lettres suivantes : F = faible, M = moyenne, et É = élevée. Les cellules vides indiquent qu'aucune menace n'a été définie pour les espèces prioritaires dans la combinaison « catégorie de menaces/habitats ».

Catégories de menaces	RCO 14 N.-É.										UBM 11 N.-É.				UBM 12 N.-É.							
	Catégories d'habitats					Catégories d'habitats					Catégories d'habitats				Catégories d'habitats							
	Conifères	Feuillus	Mixte	Arbustes et régénération	Herbacées	Zones cultivées et aménagées	Urbain	Milieux humides	Plans d'eau intérieur	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Zones riveraines	Généralisées	Classement global	Eaux marines	Zones côtières (intertidales)	Généralisées	Classement global	Eaux marines	Zones côtières (intertidales)	Généralisées	Classement global	
Classement global	M	É	É	F	F	M	M	M	F	M	M	M		M	É	F		M	M	F		
1. Développement résidentiel et commercial	F	F	F	F	F	F	É	M	F	M	M	F	M	F	F		F		F		F	
2. Agriculture et aquaculture	M	M	M	F		É		M		F	F		M	M	F		F	M	F		F	
3. Production d'énergie et exploitation minière	F	F	F		F							F	F		F	F		F	F	F		F
4. Couloirs de transport et de services	M	F	F	F	F			F		F	F	F	F		F		F		F		F	
5. Utilisation des ressources biologiques	É	É	É		F			É	F	F	M		É	M	F		F	M	F		F	
6. Intrusions et perturbations humaines					F		F	F	F	M	F		F	F	É		M	F	M		F	
7. Modifications du système naturel	F	F	F	F	F		F		M	F		F		M		F		M		M		F
8. Espèces et gènes envahissants ou autrement problématiques	F	F	F	F	F	F	F	F	F	M	F		F	F	M		F	F	M	F	F	
9. Pollution	M	É	É	F	F	M	M	M	M	M	M		É	É	É		É	É	É		É	
11. Changements climatiques et temps violent												É			M				M			

Élément 5 : Objectifs en matière de conservation

Des objectifs de conservation ont été conçus en vue de contrer les menaces et de fournir les renseignements manquants sur les espèces prioritaires. Ces objectifs décrivent les conditions environnementales ainsi que le travail de recherche et de surveillance jugés nécessaires pour progresser vers les objectifs démographiques et comprendre les problèmes de conservation sous-jacents pour les espèces aviaires prioritaires. À mesure qu'ils seront atteints, les objectifs de conservation vont collectivement contribuer à l'atteinte des objectifs démographiques. Dans la mesure du possible, les objectifs de conservation ont été élaborés pour profiter à plusieurs espèces et/ou pour lutter contre plus d'une menace.

Dans la RCO 14 N.-É., l'objectif de conservation le plus souvent relevé consiste à assurer la disponibilité des habitats adéquats pour les espèces d'oiseaux prioritaires (figure 13), tandis que dans les UBM 11 et 12 de N.-É., l'objectif de conservation le plus souvent relevé consiste à réduire la mortalité (figures 14 et 15). Bien que cette catégorie d'objectif de conservation vise à la fois à réduire la mortalité et à accroître la productivité, la plupart des espèces d'oiseaux prioritaires ne se reproduisent pas au sein de l'UBM et, par conséquent, la plupart des mesures recommandées qui suivent visent uniquement à réduire la mortalité. En raison de notre manque de compréhension général à propos des facteurs ayant des répercussions sur les espèces d'oiseaux prioritaires dans le milieu marin, l'objectif de conservation visant à améliorer notre compréhension des espèces prioritaires revient plus fréquemment pour les UBM que pour la partie terrestre de la RCO (figures 13, 14 et 15).

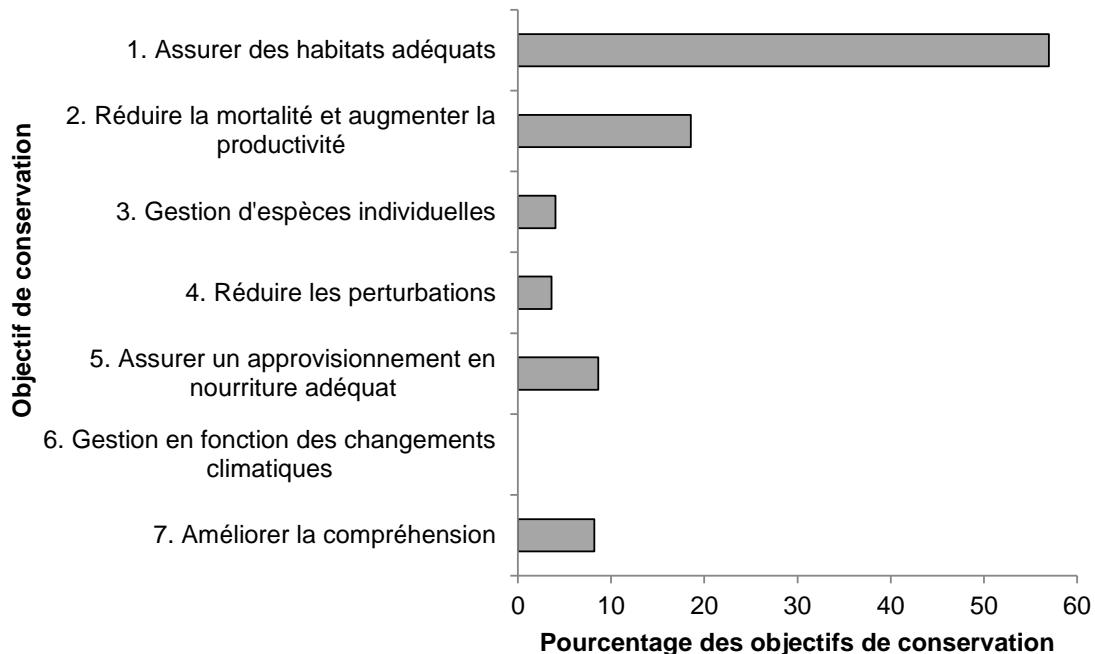


Figure 13. Pourcentage de tous les objectifs de conservation assignés à chaque catégorie d'objectifs de conservation de la RCO 14 N.-É.

Nota : Les objectifs de conservation liés aux changements climatiques sont abordés à la Section 3 de la version complète de la stratégie.

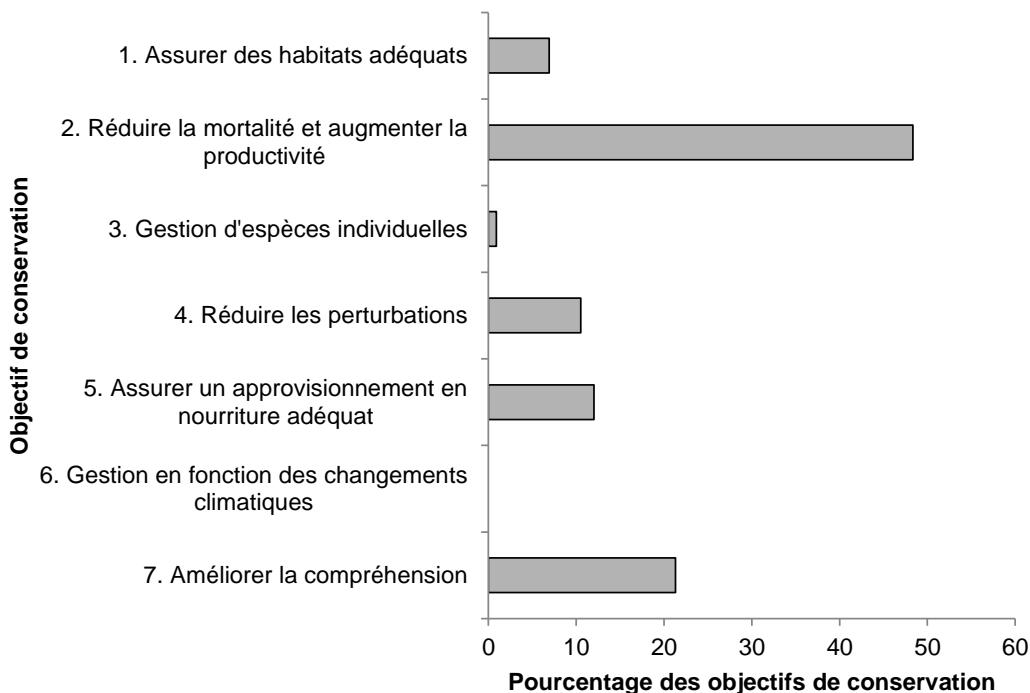


Figure 14. Pourcentage de tous les objectifs de conservation assignés à chaque catégorie d'objectifs de conservation de l'UBM 11 N.-É.

Nota : Les objectifs de conservation liés aux changements climatiques sont abordés à la Section 3 de la version complète de la stratégie.

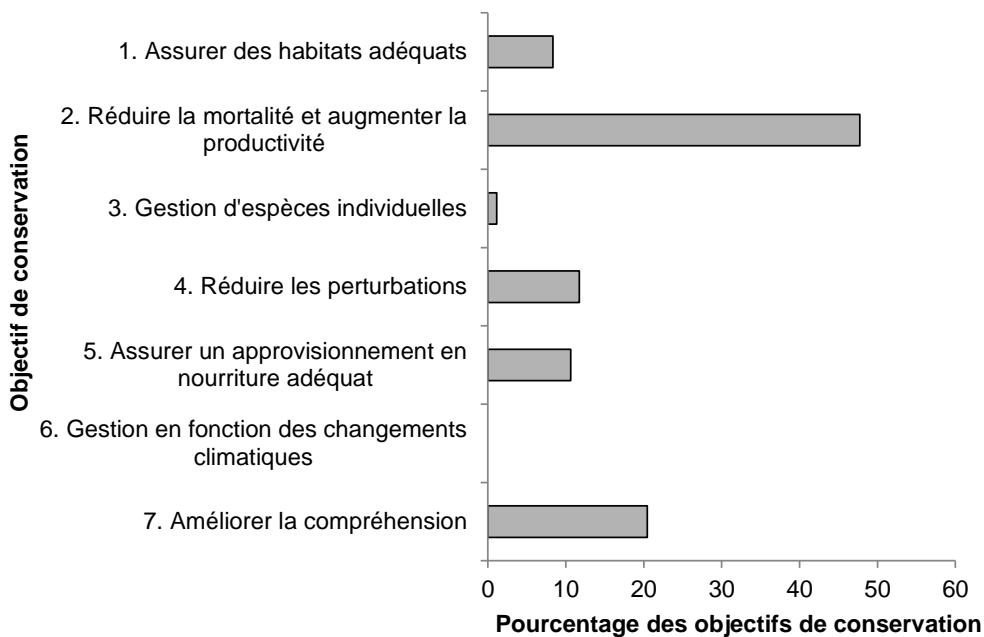


Figure 15. Pourcentage de tous les objectifs de conservation assignés à chaque catégorie d'objectifs de conservation de l'UBM 12 N.-É.

Nota : Les objectifs de conservation liés aux changements climatiques sont abordés à la Section 3 de la version complète de la stratégie.

Élément 6 : Mesures recommandées

Les mesures recommandées ont trait aux activités sur le terrain qui contribueront à l'atteinte des objectifs de conservation (voir les figures 16, 17 et 18). Ces mesures sont généralement établies d'un point de vue stratégique, au lieu d'être hautement détaillées et directives. Dans la mesure du possible, les mesures recommandées ont été élaborées pour bénéficier à plusieurs espèces et/ou pour lutter contre plus d'une menace. Les mesures recommandées renvoient à celles présentées dans les documents de rétablissement des espèces en péril à l'échelle fédérale, provinciale ou territoriale (ou étayent ces mesures), mais sont habituellement plus générales que celles élaborées pour une seule espèce.

Les mesures de conservation recommandées suivent les catégories décrites dans Salafsky et coll. (2008). Dans la RCO 14 N.-É., les mesures de conservation les plus recommandées relèvent des sous-catégories 2.1 « Gestion de sites ou de zones » et 5.3 « Normes et codes du secteur privé » (figure 16). Les exemples de mesures de conservation recommandées figurant dans la sous-catégorie 2.1 « Gestion de sites ou de zones » comprennent des recommandations précises visant à : conserver la taille des parcelles ainsi que la configuration et la connectivité des différents types de forêts; réduire la fragmentation des habitats des milieux humides pour réduire l'étendue des bordures; conserver des arbres de grande taille dans les forêts, définir et de fournir un nombre, une superficie et des conditions minimales pour les résidus de chicots de branche et les arbres vivants qui abritent les espèces d'oiseaux prioritaires. Les exemples de mesures de conservation recommandées figurant dans la sous-catégorie 5.3 « Normes et codes du secteur privé » comprennent l'élaboration et la mise en œuvre de lignes directrices pour la protection des espèces d'oiseaux prioritaires et l'élaboration de pratiques de gestion bénéfiques pour la récolte de tourbe, le développement d'énergies renouvelables, la foresterie et l'agriculture.

Dans les UBM 11 et 12 de N.-É., les mesures de conservation les plus fréquemment recommandées relèvent de la catégorie portant sur les lois et les politiques (sous-catégories 5.3 « Normes et codes du secteur privé », 5.4 « Conformité et application de la loi » et 5.2 « Politiques et règlements »; figures 17 et 18, respectivement). Les exemples de mesures de conservation recommandées propres aux UBM figurant dans la sous-catégorie 5.3 « Normes et codes du secteur privé » comprennent : la mise en œuvre de pratiques de gestion bénéfiques à l'intention de l'aquaculture, des pêches et des autres industries de récolte des ressources côtières; l'élaboration de pratiques de gestion bénéfiques et de lignes directrices en matière d'évitement visant à gérer le développement d'énergies renouvelables et à réduire au minimum la dégradation de l'habitat. Les exemples de mesures de conservation recommandées figurant dans la sous-catégorie 5.4 « Conformité et application de la loi » comprennent : la poursuite de la surveillance et du contrôle du respect des lois, des politiques et des règlements visant à réduire au minimum les prises accessoires d'oiseaux aquatiques ainsi que de ceux relatifs au rejet de pétrole et d'autres déchets dans les eaux marines. Les exemples de mesures de conservation recommandées figurant dans la sous-catégorie 5.2 « Politiques et règlements » comprennent : la gestion des activités récréatives afin de réduire au minimum les perturbations touchant les espèces d'oiseaux prioritaires; la gestion de l'aménagement du littoral en vue de

limiter la dégradation de l'habitat; l'élaboration de politiques, de règlements et de pratiques de gestion bénéfiques permettant de minimiser les prises accessoires d'oiseaux aquatiques, notamment par la modification des engins de pêche.

Les mesures figurant dans la sous-catégorie 4.3 « Sensibilisation et communications » sont aussi fréquemment recommandées pour les UBM 11 et 12 de N.É. (figures 17 et 18). Les exemples de mesures de conservation recommandées à propos de la sensibilisation et des communications comprennent la sensibilisation du public à l'égard : des oiseaux de rivage et de leurs besoins en matière d'habitat; des répercussions des perturbations provoquées par les activités récréatives sur les habitats côtiers; des perturbations provoquées par l'humain sur les colonies d'oiseaux aquatiques ou d'autres aires de nidification; des répercussions sur les oiseaux de rivage ou les oiseaux aquatiques de l'installation d'enrochements dans les zones côtières.

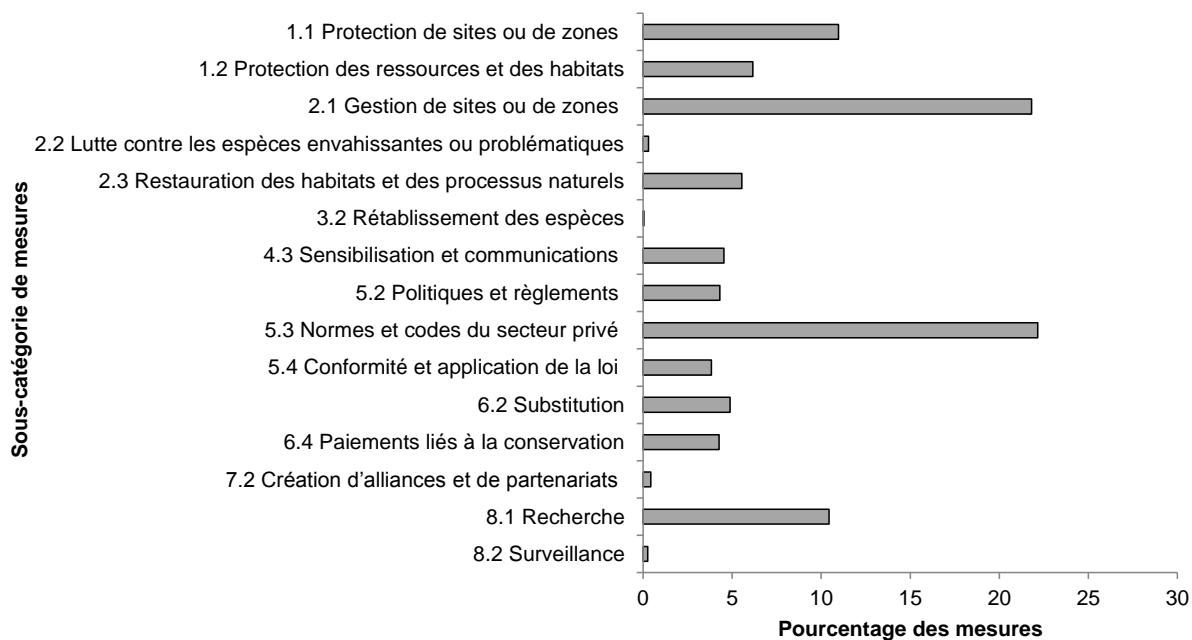


Figure 16. Pourcentage de mesures recommandées par sous-catégorie de mesures dans la RCO 14 N.-É.

Les sous-catégories « Recherche » et « Surveillance » s'appliquent à des espèces données pour lesquelles on a besoin de plus d'information avant d'établir des mesures de conservation. Voir la section Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations dans la version complète de la stratégie pour connaître les exigences en matière de recherche et de surveillance à grande échelle.

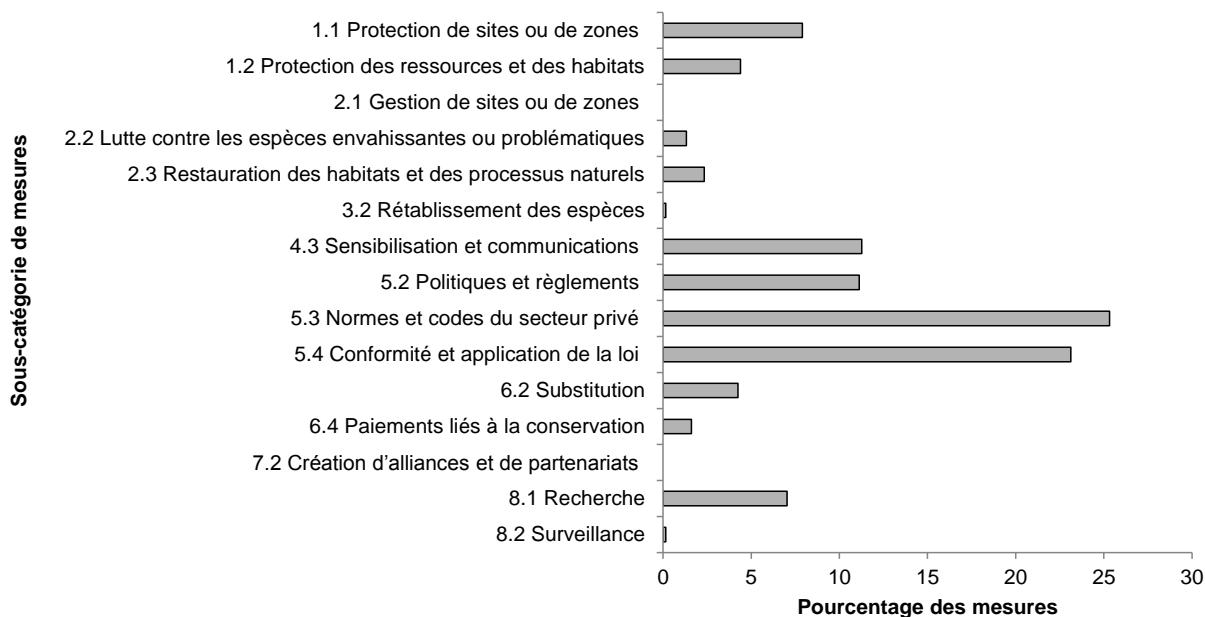


Figure 17. Pourcentage de mesures recommandées par sous-catégorie de mesures dans l'UBM 11 N.-É.

Les sous-catégories « Recherche » et « Surveillance » s'appliquent à des espèces données pour lesquelles on a besoin de plus d'information avant d'établir des mesures de conservation. Voir la section Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations dans la version complète de la stratégie pour connaître les exigences en matière de recherche et de surveillance à grande échelle.

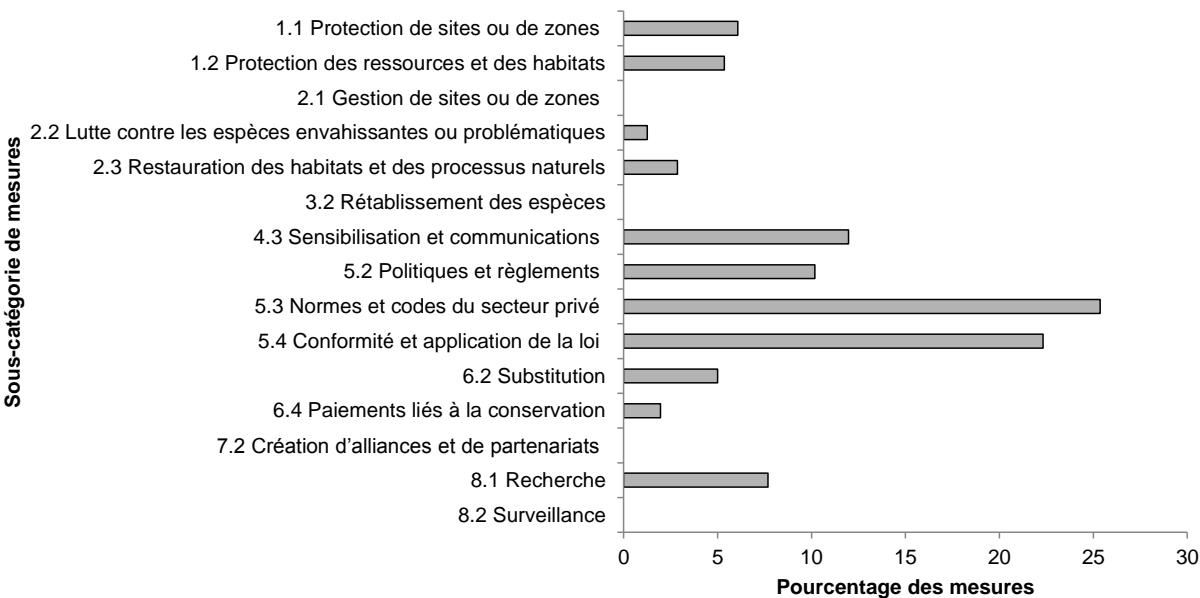


Figure 18. Pourcentage de mesures recommandées par sous-catégorie de mesures dans l'UBM 11 N.-É.

Les sous-catégories « Recherche » et « Surveillance » s'appliquent à des espèces données pour lesquelles on a besoin de plus d'information avant d'établir des mesures de conservation. Voir la section Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations dans la version complète de la stratégie pour connaître les exigences en matière de recherche et de surveillance à grande échelle.

Références

- Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. *Système d'information sur les droits ancestraux et issus de traités (SIDAIT)*. Accès : <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100014686/1100100014687> [consulté le 23 janvier 2013].
- Andres, B.A. 2009. *Analysis of Shorebird Population Trend Datasets*. Document inédit pour l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord, comité des États-Unis, 2009. The State of the Birds. Washington (DC) : U.S. Department of Interior. 36 p.
- Andres, B.A., P.A. Smith, C.L. Gratto-Trevor, et R.I.G. Morrison. 2012. *Population estimates of North American shorebirds*, 2012. Inédit.
- Benoît, H.P., J. A. Gagné, C. Savenkoff, P. Ouellet, et M.N. Bourassa. 2012. *Rapport sur l'état des océans pour la zone de gestion intégrée du golfe du Saint-Laurent (GIGSL)*. Rapp. manus. can. sci. halieut. aquat. 2986. ix + 79 p.
- Berneshawi, S. 1997. Resource Management and the Mi'kmaq Nation. *Can. J. Native Studies* 17(1):115-148.
- Canadian Biodiversity Website (Redpath Museum, McGill University). 2012. *Atlantic Maritime Ecozone*. Accès : <http://canadianbiodiversity.mcgill.ca/english/ecozones/atlanticmaritime/atlanticmaritime.htm> [consulté en octobre 2012].
- Conseil canadien des aires écologiques. 2011. *Système de rapport et de suivi des aires de conservation*. Accès : www.ccea.org/fr_carts.html [consulté en octobre 2012].
- COSEPAC. 2012. *Comité sur la situation des espèces en péril au Canada*. Accès : www.cosewic.gc.ca [consulté en juin 2012].
- Dettmers, R. 2006. *A Blueprint for the Design and Delivery of Bird Conservation in the Atlantic Northern Forest*. US Fish and Wildlife Service. Version 1.0. Accès : www.acjv.org/documents/BCR14%20Blueprint.pdf [consulté en octobre 2012].
- Donaldson, G.M., C. Hyslop, R.I.G. Morrison, H.L. Dickson et I. Davidson (dir.). 2000. *Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage*. Service canadien de la faune, Environnement Canada, Ottawa (Ont.). 27 p.
- Environnement Canada. 2013. *Province-Territory Weather Winners* http://climat.meteo.gc.ca/archivedmessages_f.html?startRow=31&selRowPerPage=5&ShortText=&Sort=expiry_date&Direction=&Month=&Year=+ [consulté en mars 2013].
- Gulf of Maine Council on the Marine Environment. 2010. *State of the Gulf of Maine*. www.gulfofmaine.org/2/resources/state-of-the-gulf-of-maine-report/ [consulté en juin 2012].
- Kennedy, J.A., E.A. Krebs et A.F. Camfield. 2012. *Manuel pour la mise en place des plans pour la conservation de tous les oiseaux à l'intention des régions canadiennes de conservation des oiseaux*, version d'avril 2012. Service canadien de la faune, Environnement Canada. Ottawa (Ont.).
- McMillan, A.D. 1995. *Native Peoples and Cultures of Canada: An Anthropological Overview*. Vancouver, Toronto: Douglas & McIntyre. 2^e éd.
- Milko, R., L. Dickson, R. Elliot et G. Donaldson. 2003. *Envolées d'oiseaux aquatiques : Plan de conservation des oiseaux aquatiques du Canada*. Service canadien de la faune, Environnement Canada. Ottawa (Ont.). 28 p.
- Nova Scotia (NS) Eastern Habitat Joint Venture [PCHE N.É.]. 2008. *Eastern Habitat Joint Venture Five Year (2007-2012) Plan for the Implementation of the North American Waterfowl Management Plan in Nova Scotia*. North American Waterfowl Management Plan.
- Nova Scotia Government. 2012a. *Our Wild Spaces: Protected Areas: 12 Percent*. April 2012. www.gov.ns.ca/nse/12percent/docs/12.percent.our.wild.spaces.pdf [consulté en aout 2012].

- Nova Scotia Government. 2007a. *Species at Risk List*. www.gov.ns.ca/natr/wildlife/biodiversity/species-list.asp [consulté en juin 2012].
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (ONU-FAO). 2000. *Land Cover Classification System*. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome. www.fao.org/docrep/003/x0596e/x0596e00.htm
- Pêches et Océans Canada. 2010. *Rapport sur l'état et les tendances des écosystèmes marins canadiens en 2010*. Avis scientifique 2010/030 (révisé). Octobre 2010. www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/publications/sar-as/2010/2010_030-fra.htm [consulté en septembre 2012].
- Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), Comité du plan. 2004. Plan nord-américain de gestion de la sauvagine 2004. *Orientation stratégique : renforcer les fondements biologiques*. Service canadien de la faune, U.S. Fish and Wildlife Service, Secretaria de Medio Ambiente y Recursos Naturales, 32 p. <http://nawmp.ca/pdf/04update-fr.pdf>
- Registre public des espèces en péril. Consulté le 4 avril 2012. *Annexe 1 : Liste des espèces en péril*. www.sararegistry.gc.ca/species/schedules_f.cfm?id=1
- Ressources naturelles Canada. 2010. *The Atlas of Canada - Coastline and Shoreline*. <http://atlas.nrcan.gc.ca/site/francais/> [consulté en juin 2012].
- Rich, T.D., C.J. Beardmore, H. Berlanga, P.J. Blancher, M.S.W. Bradstreet, G.S. Butcher, D.W. Demarest, E.H. Dunn, W.C. Hunter, E.E. Iñigo-Elias, J.A. Kennedy, A.M. Martell, A.O. Panjabi, D.N. Pashley, K.V. Rosenberg, C.M. Rustay, J.S. Wendt et T.C. Will. 2004. Partenaires d'envol : *Plan nord-américain de conservation des oiseaux terrestres*. Cornell Lab of Ornithology. Ithaca (NY). 91 p.
- Salafsky, N., D. Salzer, A.J. Stattersfield, C. Hilton-Taylor, R. Neugarten, S.H.M. Butchart, B. Collen, N. Cox, L.L. Master, S. O'Connor et D. Wilkie. 2008. *A standard lexicon for biodiversity conservation: Unified classifications of threats and actions*. Conservation Biology, 22 (4) : 897-911.
- Stewart, R.L.M., K.A. Bredin, A.R. Couturier, A.G. Horn, D. Lepage, S. Makepeace, P. Taylor, R.M. Whittam et P.D. Taylor. (éd.) En préparation. *Deuxième atlas des oiseaux nicheurs des provinces maritimes*. Publication prévue en 2013 par Études d'Oiseaux Canada et Environnement Canada.
- Theriault, J.C. 1991. *Le Golfe du Saint-Laurent: petit océan ou grand estuaire?* Publication spéciale canadienne des sciences halieutiques et aquatiques n° 113. 359 p.
- Vasarhelyi, C., et D.A. Kirk. 2007. *Scan of Atlantic Canada Provincial Policies, Regulations and Land Use Planning for Resource Industries that May Impact Incidental Take*. Rapport inédit préparé par Aquila Applied Ecologists pour le Service canadien de la faune, région de l'Atlantique.